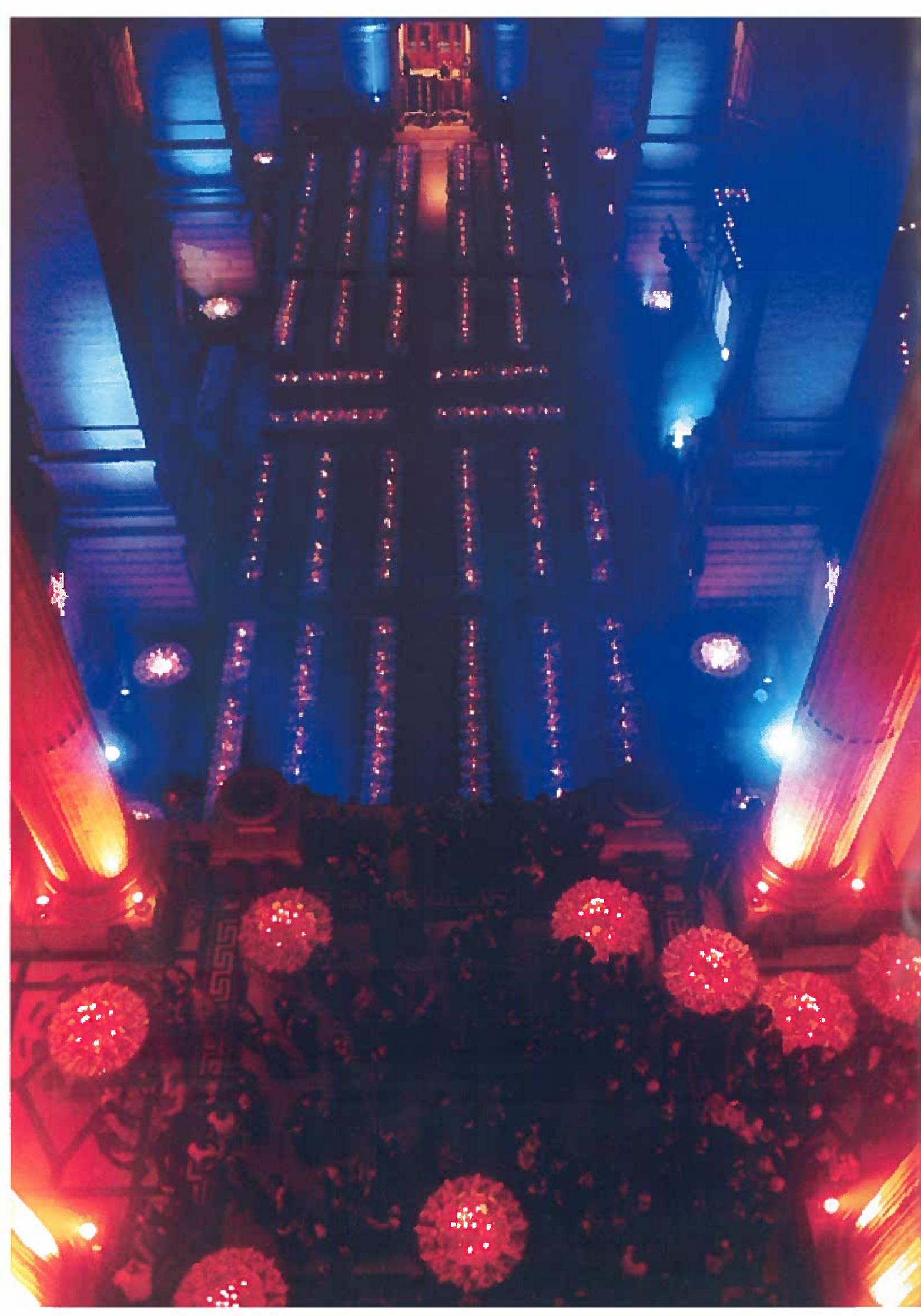


La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1999-2000 • N°4 • MARS - AVRIL 2000

4





sommaire

5 chroniques

- 5 Le billet du Délégué
par Laurent Verbaeken
- 7 Vive le T.P.L.
par François Montky
- 9 L'autre place royale...
par Michel Kaiser
- 11 Jean Thévenet
par Olivier Collon
- 17 La préparation de la plaidoirie
par Benoît Frydman
- 23 L'exode
par Nicole François

24 échos

27 catalogue des publications

29 activités

- 29 Découverte du palais de Justice : ses caves
- 29 7ème Avokart
- 30 Dejeuner de rencontre des notaires et du Cercle immobilier
- 30 Exposition : L'Opéra
- 31 Mini-recyclage : «la responsabilité pénale des personnes morales»
- 31 Tribune des Grandes Conférences : Mme Christiane Desroches Noblecourt
- 32 Cercle marin de Me Gérard Kuyper
- 32 Tribune des Grandes Conférences : Maurice Béjart
- 33 Colloque «les autorités de contrôle des marchés financiers, des assurances et de la concurrence, bilan et perspectives»

34 agenda, petites annonces, infos

Avant tout, je tiens à remercier encore tous ceux, commissaires, anciens commissaires, auteurs, acteurs, techniciens, qui ont concouru à faire de la rentrée de janvier dernier, un merveilleux moment qui restera vivace, j'en suis sûr, dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté. Que notre palais était beau, habillé de bleu et d'ambre, illuminé de plus de 2000 bougies, et scintillant d'étoiles. Jugez-en par l'une des superbes photos prises par M. Olivier Mees, que nous publions ci-contre avec son accord et nos remerciements, afin qu'il reste pour tous un témoignage tangible de cette soirée. Cela restera pour moi, un des plus beaux souvenirs de ma présidence.

Mais il est temps de songer aux activités futures, et au printemps qui s'annonce, évoqué en couverture par une aquarelle de Mme Corinne Desmet, greffier au tribunal de première instance de Bruxelles. Après avoir visité la coupole du palais, ce sont cette fois ses caves et sous-sols que je vous propose de découvrir, le 15 mars prochain, avant de parcourir en notre compagnie, le 30 mars, " L'Opéra. Un chant d'étoiles ", la très belle exposition organisée aux Ateliers de la Monnaie. Activité plus sportive, le 7ème Avokart permettra aux membres de la famille judiciaire de se mesurer au volant de ces petits bolides, le jeudi 16 mars. Autre activité mi-sportive, mi-ludique, la Conférence vous proposera la 1ère édition d'un grand rallye vélo dans Bruxelles, le dimanche 21 mai prochain. J'espère que vous serez nombreux, adultes, enfants, stagiaires, amis de la petite reine, ou simple néophyte, à vous y inscrire, pour découvrir de manière conviviale quelques quartiers de notre capitale.

A la Tribune des Grandes Conférences, c'est avec fierté que je peux vous annoncer la venue, en avril, de Mme Christine Desroches Noblecourt, la célèbre égyptologue française, qui viendra nous parler du sauvetage des temples nubiens en prémisses à notre voyage en Egypte, et le lundi 15 mai 2000, de M. Maurice Béjart qui a accepté d'occuper cette même tribune.

Le cercle Auguste Marin sera quant à lui l'occasion de retrouver le 4 avril prochain Me Gérard Kuyper.

Un article sur l'art de la plaidoirie de M. Frydman, et l'évocation dans la rubrique "Honneur à la robe!" sous la plume de Me Olivier Collon, du premier lauréat du prix Lejeune, Me Jean Thévenet, rappellera utilement à nos jeunes confrères de deuxième et troisième années de stage, que les prix Lejeune et Janson se dérouleront les 22 et 23 mai prochain et qu'ils y sont espérés nombreux.

La fin de l'année judiciaire approche et avec elle la grande revue du 15 juin. Appel est lancé à tous ceux et toutes celles qui se sentent des talents d'auteur, d'acteur ou de chanteur, et tout particulièrement à nos jeunes confrères et consœurs. C'est une manière agréable de s'intégrer rapidement au barreau, et de nouer de nombreux contacts amicaux et professionnels, avec des confrères plus âgés. N'hésitez donc pas à vous signaler au secrétariat de la Conférence, où vous êtes attendus.

Je terminerai en saluant la création de l'ASBL "Les Amis d'Adrien Wolters", dont les statuts ont été publiés au Moniteur Belge du 11 novembre 1999, qui a pour objet de "perpétuer la pensée d'Adrien Wolters en exerçant toute activité à caractère scientifique ou culturel liée aux droits de la défense et aux droits de l'homme, notamment en organisant et en attribuant des prix couronnant des oeuvres juridiques originales".

Un prix Adrien Wolters devrait ainsi être attribué tous les deux ans, récompensant un travail écrit ou un exercice d'éloquence d'un avocat belge ou étranger de moins de 30 ans. Tout renseignement peut être obtenu au siège de l'ASBL, boulevard de l'Empereur, 3 à 1000 Bruxelles, notamment sur la manière d'en devenir membre adhérent. C'est le souvenir de tels confrères, et de pareilles initiatives qui font la grandeur et la richesse de notre barreau.

Pierre WINAND.

Couverture : détail d'une aquarelle de Corinne Desmet

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Pierre Winand,
avenue Louise 203 - 1050 Bruxelles.
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Luc Peltzer
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Claire Bruyneel

COLLABORATRICE PERMANENTE :
Regine Waterman - Tél. : 02/508.66.43
DESSINS : Marcel Siraut
RÉALISATION : RP&C
PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles
Tél. : 02/344.52.20 - Fax : 02/343.61.72

PUISSANCE,
MANIABILITE
ET STYLE SONT
HEREDITAIRES.
ÇA SE SENT.
ÇA SE VOIT.



L'air de famille est indéniable.
Dans la puissance silencieuse
des moteurs V6 3.0 l. ou V8 4.0 l.
Dans le confort et le calme de l'habitacle.
Dans le comportement routier allègre.
Dans la passion de l'innovation
qui anime Jaguar depuis toujours.
Avec un niveau de sécurité et
une richesse d'équipement qui reculent
toujours plus loin les normes de l'excellence.
La nouvelle Jaguar S-TYPE: puissance,
exaltation et passion fournies de série.
Aujourd'hui comme hier.

JAGUAR S-TYPE.


JAGUAR
L'ART de la PERFORMANCE

Jaguar Brussels • Av. F. Roosevelt 250 • 1050 Bruxelles

Tél. 02/332.18.10 • Fax 02/672.87.32

Square E. Des Grées du Loû 5 • 1190 Bruxelles

Tél. 02/332.18.10 • Fax 02/376.25.36

Jaguar Waterloo • Chaussée de Bruxelles 750 • 1410 Waterloo

Tél. 02/389.09.09 • Fax 02/389.09.00

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix – réversible à 60 % sur la tête du conjoint survivant, du cohabitant survivant ou des enfants à charge de l'affilié – ou non-réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 247,88 EUR (10.000 BEF) et 2.107,08 EUR (85.000 BEF)

FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 3.000,00 EUR par an (121.020 BEF), à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales légales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans.
Dès le début d'études supérieures ce montant est porté à 4.500,00 EUR par an (181.530 BEF)
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, une allocation unique inconditionnelle de 3.000,00 EUR (121.020 BEF) pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 7.500,00 EUR par an (302.549 BEF) pour un isolé et de 9.000,00 EUR/an (363.059 BEF) pour un ménage, après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficultés.



CAISSE DE PREVOYANCE
DES AVOCATS
ET DES HUISSIERS DE JUSTICE

Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02 534 42 42
Fax 02 534 43 43

VIVE LE T.P.I. !

François Motulsky

Imagine-t-on la défaite de l'Allemagne nazie sans le procès de Nuremberg ?
L'idée même que des criminels puissent couler des jours heureux, alors que leurs victimes ou leurs familles survivantes restent hantées par l'horreur imposée est insupportable et défie le sentiment de justice ancré au plus profond de nous.

Le Tribunal Pénal International a été créé en 1993⁽¹⁾ pour juger les criminels de guerre "responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991." Un noble objectif, bien que restreint, mais que l'on pouvait croire aisé à atteindre compte tenu des moyens mis en oeuvre pour une cible si clairement délimitée.

A première vue, quelle déception ! Quand l'on songe que nous ne cessons de regretter l'encombrement, l'arrière et la vétusté de notre justice, que dire de cette institution qui n'a réussi à mettre en accusation que 91 personnes, chiffre ramené à 66 personnes si l'on décompte 6 décès et 18 retraits pour absence de charges, et même à 34 si l'on ne prend en considération que les inculpés qui se trouvent effectivement sous les verrous (sans que l'on puisse dire que les autres inculpés se cachent nécessairement, cf. Slobodan Milosevic).

Le budget de 64 millions \$ pour 1998 est passé à 94.103.800 \$ en 1999 et dépassera donc les 4 milliards de BEF en 2000 pour un résultat qui semble bien maigre après six ans de fonctionnement :

Erdemovic a été condamné en appel le 5 mars 1998 à 5 ans de prison qu'il purge en Norvège (il avait été condamné à 10 ans pour crime contre l'humanité en première instance);

Tadic a été condamné en appel le 15 juillet 1999 pour homicide, tortures et traitements inhumains. La peine vient de tomber : 20 ans de prison.

Cela peut sembler une plaisanterie lorsque l'on songe à ce qui se cache réellement derrière des termes comme génocide, crime



M.S.

contre l'humanité, homicide, torture ou traitements inhumains.

Cinq autres personnes ont été condamnées en première instance. Trente-trois accusés sont actuellement en liberté, dont Radovan Karadzic, ancien chef des serbes de Bosnie dont le Procureur Général, Madame Carla del Ponte, demande avec insistance l'arrestation à l'OTAN, tous les autres procès étant en cours soit en première instance, soit en degré d'appel.

Doit-on dès lors parler de gabegie ? Certainement pas. Il faut tout d'abord comprendre que le T.P.I. pour l'ex-Yougoslavie est un ballon d'essai qui préfigure un véritable Tribunal international habilité à juger tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité allègrement perpétrés de par le monde.

On est loin du compte, mais l'extension des compétences du TPI au drame du Rwanda montre que l'on est sur la bonne voie.⁽²⁾

Comme le rappelait Me P. Bauthier dans son excellent compte rendu dans le Journal des Tribunaux, il ne s'agit pas d'un "machin", mais il n'est pas aisé de gérer l'activité des quelques huit cents fonctionnaires de 63 pays, qui y travaillent en permanence.⁽³⁾

L'on perçoit la puissance de cette institution non seulement dans les contrôles extrêmement stricts pour pouvoir pénétrer dans le

saint des saints, dans l'immensité des bâtiments de La Haye, les cages de verre derrière lesquelles trois magistrats écoutent avec une patience infinie le "cross examination" qui oppose des avocats américains rompus à cet exercice de style aux inculpés ou témoins (que l'on ira parfois chercher s'il le faut dans les coins les plus reculés de l'ex-Yougoslavie en déplaçant la force militaire aéroportée), mais également dans la minutie de l'instruction et naturellement des jugements.

Le règlement de procédure ne cesse de s'affiner au fil des procès pour permettre aux juges, d'une qualité morale et intellectuelle exceptionnelle, nommés par l'ONU et venant dès lors d'horizons extrêmement différents, appliquant des lois et des procédures également très éloignées les unes des autres, de mettre au point un système juste, cohérent et reconnu par la conscience de l'humanité comme répondant aux principes généraux du droit qui transcendent les droits des Etats.

Chelton Hotel Brussels ****

100 m from EEC
50 rooms and flats
bar
Conference room
Free underground parking

Rue Veronèse 48
B-1000 Bruxelles
Tel. : 02/735 20 32 • Fax : 02/735 07 66

(1) Résolution 827 du Conseil de sécurité de l'ONU, du 25 mai 1993.

(2) Le TPI statue en degré d'appel sur les décisions rendues par le Tribunal d'Arusha. Rappelons qu'il n'y a ni cassation, ni recours possible à la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre ces décisions, d'où l'importance nécessaire de respecter encore davantage tous les droits de la défense.

(3) J.T.1999, p. 752.

VIVE LE T.P.I. !

Suite de la page 7

Il ne s'agit pas de créer un système de sanctions des vaincus, n'en déplaise à Slobodan Milosevic qui ne peut sans doute s'empêcher de penser qu'un mandat d'arrêt international n'aurait pu être émis à son encontre si les Etats-Unis n'avaient mis tout leur poids dans un conflit dont il serait autrement sorti Chef d'Etat démocratiquement élu dans un pays qui n'aurait sans doute pas tardé à adhérer à une Europe économique qui, 50 ans après avoir été portée sur les fronts baptismaux par Robert Schuman, découvre sa dimension politique.

Au moment où paraîtront ces lignes, le conflit naissant entre l'Europe et le gouvernement autrichien aura sans doute évolué. Jörg Haider ne cache ni sa xénophobie, ni son dogmatisme primaire : c'est ce qui lui a permis de remporter un succès croissant auprès d'un peuple qui s'est toujours présenté comme victime d'un nazisme auquel une partie importante a cependant adhéré avec enthousiasme.

Milosevic revendique une légitimité que la majorité des Serbes lui ont reconnue. Demain il devra sans doute répondre de ses crimes, car derrière des mots pompeux, se cachent des drames et des ignominies dont nous serions complices si nous fermions les yeux. Est-ce à dire que demain le dynamique et charismatique Jörg Haider fera l'objet d'une inculpation devant le T.P.I. ? Ne nous laissons pas emporter par l'escalade verbale de ces derniers jours : si la philosophie de Jörg Haider ne semble pas être très éloignée de celle de l'extrême droite allemande des années 30, il n'a jamais été poursuivi personnellement pour exactions et son parti n'a pas encore mis à exécution certains de ses souhaits manifestés. Mais c'est surtout la réponse forte de certains pays européens qui permet d'espérer que l'extrême droite autrichienne ne fera pas tache d'huile en Europe et que même en Autriche, elle sera contrainte de calmer ses ardeurs à force de dissimuler ses véritables objectifs pour donner à ses partenaires européens le senti-

ment d'une certaine respectabilité qui permet de continuer à fréquenter les membres de son gouvernement.

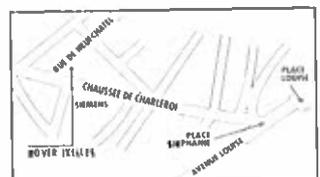
C'est en tout cas une raison majeure pour que le T.P.I. existe. C'est ce qui permet à ceux qui voient, avec rage et impuissance, renaître le schéma de l'avant-guerre, d'espérer que la peste, de quelque couleur qu'elle soit, soit jugulée par des médicaments nouveaux, qui ont pour nom ONU, OTAN et T.P.I.

Il nous reste donc à souhaiter longue vie au Tribunal Pénal International, et espérer sa mue pour que sa finalité soit étendue et sa puissance exceptionnelle renforcée pour que les criminels d'hier, d'aujourd'hui et de demain sachent qu'ils ne pourront échapper, le moment venu, à une reddition de comptes et à un juste châtiment.



Venez essayer la
ROVER 75
chez Rover Ixelles

Rover Ixelles
Rue de Neufchâtel 7-11 • 1060 Bruxelles
Tél. 02/538 14 24 • Fax 02/538 46 57



L'AUTRE PLACE ROYALE...

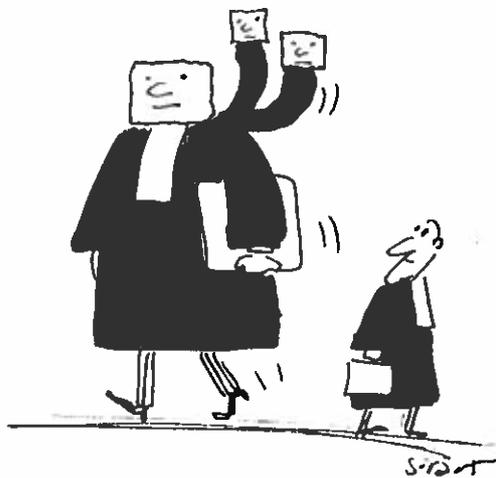
Michel Kaiser

En comparant le contenu du présent article avec son titre, les admirateurs d'Anne Quevrin et de sa mielleuse allégeance hebdomadaire aux têtes couronnées en seront pour leurs frais. Point de scoop, sous cette plume, sur le plat préféré de Laurent ou sur le premier chant guide entonné par Maria-Laura !

Des caméras sur la Place Royale...

Afin de ne pas me fâcher complètement avec la télévision, il me plaît d'introduire le présent propos en référence au petit écran. Il y a juste cinq ans, le Centre d'études constitutionnelles et administratives de l'Université Catholique de Louvain organisait une journée d'études intitulée «Regards croisés sur la Cour d'arbitrage». Ce titre au parfum de strabisme couvrait une série d'études consacrées aux relations entre la Cour d'arbitrage, d'une part, et les pouvoirs publics et l'autorité, d'autre part. Un auteur y soulignait l'absence d'écho dans les médias du travail de la Cour, l'invitant à s'ouvrir à la presse afin «d'asseoir sa légitimité démocratique et de faire percevoir mieux encore l'importance de son rôle en donnant à son action la publicité qu'elle mérite»¹.

Cinq ans plus tard, la Cour d'arbitrage reçoit deux «prime time» au journal télévisé en l'espace de quelques semaines. Le 30 septembre 1999, la Cour rend un arrêt 102/99 par lequel elle annule notamment l'article 6 de la loi du 10 décembre 1997 interdisant la publicité pour les produits du tabac en tant qu'il s'applique avant le 31 juillet 2003 aux événements et activités organisés au niveau mondial. Dans un arrêt n° 110/99 du 14 octobre 1999, elle annule le décret de la Communauté flamande du 23 juin 1998 octroyant une aide complémentaire aux personnes vivant dans une situation de précarité par suite de circonstances dues à la guerre, dit décret «Suykerbuyck». Ces deux arrêts intervenant respectivement dans chacun des deux grands contentieux dévolus à la Cour lui offrent un sursaut de notoriété



qui, vingt ans après son inscription dans la Constitution, rappelle son rôle majeur au sein de nos institutions.

Des citoyens sur la Place Royale...

Conçue afin de jouer son rôle d'arbitre entre les deux grandes communautés linguistiques², la Cour d'arbitrage se voit confier initialement une mission de contrôle assez limitée. Il s'agit, pour elle, de veiller à ce que les normes édictées par les différents législateurs ne violent pas les dispositions de la Constitution et des lois prises en vertu de la Constitution qui organisent la répartition des compétences entre l'autorité fédérale, les communautés et les régions.

En 1989, le Constituant étoffe les normes de référence de la Cour. Celle-ci est désormais également appelée à censurer la violation par les lois, décrets et ordonnances des articles 10 et 11 (principe d'égalité et de non-discrimination) et 24 (libertés dans l'enseignement) de la Constitution. La Cour d'arbitrage fait ainsi sa joyeuse entrée dans le contrôle du respect des droits fondamentaux.

La Cour est aujourd'hui souvent perçue comme «le» juge unique et absolu de l'égalité et de la non-discrimination. À tel point qu'on oublie parfois que son contrôle,

objectif, s'opère sur les seules normes législatives³ ou encore qu'elle conserve aussi sa mission initiale de juge constitutionnel des «conflits de compétences». On prête également trop peu d'attention à son rôle majeur dans le respect par la loi ou le décret des principes fondateurs en matière d'enseignement.

On ne peut pourtant pas nier que le développement considérable du contentieux de l'égalité et de la non-discrimination combiné à la large possibilité de saisine de la Cour sur recours en annulation⁴ ou par la voie de questions préjudicielles, ont offert au citoyen un accès réel au juge constitutionnel. La Cour est aujourd'hui tout sauf un repère de techniciens du droit public. Elle est loin d'être un laboratoire obscur pour savants en tablier noir pratiquant l'ingénierie constitutionnelle.

Des avocats sur la Place Royale...

La Cour laisse pourtant la part belle aux avocats. Le citoyen est autorisé à s'y aventurer seul et n'hésite pas à le faire parfois ... mais à ses risques et périls. Les impératifs de procédure, la rigueur du raisonnement juridique – en droit constitutionnel aussi ... en droit constitutionnel surtout –, la technicité du contentieux objectif ou encore la haute stature scientifique et intellectuelle des juges

1 E. JONGLEN, «La Cour d'arbitrage et les médias», in *Regards croisés sur la Cour d'arbitrage*, Bruxelles, Bruylant, 1995, p. 322.

2 Dans l'exposé introductif de la journée d'études susmentionnée, le professeur Delperre, visionnaire, écrivait en croisant également son regard entre la Cour d'arbitrage et les médias : «L'arrêt rendu en matière d'avortement est passé presque inaperçu. L'arrêt sur Maastricht est à peine mentionné. Il est vrai que ce sont deux arrêts de rejet. L'un peut imaginer sans peine le séisme, et ses retombées médiatiques, qu'aurait provoqués un arrêt d'annulation sur l'un ou l'autre de ces sujets – politiquement et juridiquement épineux» (E. DELPERRE, «Au regard de la Constitution», in *Regards croisés...*, op. cit., p. 14).

3 H. SIMONART, *La Cour d'arbitrage. Une étape dans le contrôle de la constitutionnalité de la loi*, Bruxelles, Story-science, 1988, p. 277.

4 L'observateur avertisse est souvent confronté à des réflexions du type : «Ma camarade vient d'instaurer une taxe qui me discrimine... je vais l'attaquer devant la Cour d'arbitrage ! • Ou encore : • Mon frère n'a pas été retenu par un employeur potentiel parce que celui-ci voulait absolument engager une femme... je vais demander des dommages et intérêts à la Cour d'arbitrage ! »

5 La possibilité de demander l'annulation d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance est ouverte à toute personne justifiant d'un intérêt.

constituent autant de raisons qui plaident en faveur du concours d'un spécialiste de l'assistance et de la représentation en justice.

Nos facultés de droit l'ont compris. La formation des futurs praticiens du droit offre aujourd'hui une place de choix à la Cour d'arbitrage. L'effort se marque tant dans les cours de droit public généraux que par le biais de l'inscription au programme de cours à option spécifiques⁶. Les titulaires des autres cours intègrent de plus en plus systématiquement les arrêts essentiels de la juridiction constitutionnelle dans leurs enseignements respectifs.

L'avocat ne peut plus «snobber» le contentieux constitutionnel. Bien que séparés par la seule rue de la Régence, le Palais de justice et la Cour d'arbitrage semblent pourtant se trouver à des années lumières dans l'esprit de certains confrères. La possibilité de saisir

la Cour à tout moment par le biais d'une question préjudicielle, même si elle se rapporte à une loi très ancienne⁷, implique une attention constante de l'avocat dans tout litige qu'elle qu'en soit la nature. Il n'est plus question aujourd'hui de faire gaspiller une chance de gagner un procès lorsqu'il est possible de faire écarter l'application d'une norme législative contraire à une disposition constitutionnelle dont la Cour assure le respect. Le réflexe «question préjudicielle» est devenu un devoir pour l'avocat et pourrait s'accroître encore si la Cour d'arbitrage se voyait confier par la loi spéciale un contrôle de constitutionnalité plus étendu.

La Place Royale en chantier ?

Un contrôle plus étendu ? On écrit parfois que «la Cour d'arbitrage est une cour constitutionnelle à vocation limitée ou encore,

une cour constitutionnelle en devenir⁸. Au moment d'écrire ces dernières lignes, le gouvernement se prépare à déposer un projet de loi qui viserait à élargir les compétences de la Cour d'arbitrage au contrôle du respect par les lois, décrets et ordonnances de tous les articles du Titre II de la Constitution et de certaines autres dispositions liées aux libertés publiques. Le travail créatif des plaideurs et des juges a permis à la Cour, par le biais des articles 10 et 11, d'opérer un contrôle de constitutionnalité sans cesse plus large. La réforme envisagée est pourtant plus que symbolique. Si elle aboutit, elle renforcera plus encore l'importance du contentieux constitutionnel et le rôle de la Cour d'arbitrage. Ses effets seraient bénéfiques pour l'ensemble de la justice. Comme l'écrit Alain Mine, «avec l'ascendant dévolu au juge constitutionnel, c'est la justice tout entière qui se trouve rehaussée»⁹.

⁶ Ainsi, l'U.C.L. a inscrit au programme des cours à option de troisième licence, depuis une dizaine d'années, un cours consacré à la jurisprudence de la Cour d'arbitrage et un autre relatif au contentieux constitutionnel. L'U.L.B. propose un cours de contentieux constitutionnel, à vocation très pratique, comme cours à option de troisième licence, également inscrit au programme du D.E.S. en droit public et administratif.

⁷ L'introduction d'un recours en annulation devant la Cour d'arbitrage doit intervenir dans les six mois de la publication au Moniteur belge de la norme attaquée. Par contre, la saisine de la Cour sur question préjudicielle a lieu sans aucune limitation de temps.

⁸ M. UYTENDAELE, Regards sur un système institutionnel paradoxal, Bruxelles, Bruylant, 1997, p. 563.

⁹ A. MINE, Au nom de la loi, Paris, Gallimard, 1998, p. 21.

BUREAUX À LOUER

114 Boulevard Brand Whitlock
1200 Bruxelles

4ème - 5ème - 6ème étages

dont une partie occupée antérieurement
par une association d'avocats

399 m² chacun - entièrement remis à neuf
conditionnement d'air
emplacements de parkings souterrains
2 ascenseurs - concierge

métro au pied de l'immeuble
accès facile
autoroutes
quartier commercial
5 min. de l'aéroport

Tél 02 732 51 50
(heures de bureau)



Portraits à l'aquarelle et à l'huile
Tableaux sur commande
Dessins
Marcel Siraut *
artiste peintre
Parvis Sainte Alix 20 B²6
1150 Bruxelles Tel: 02/762.20.76



HONNEUR À LA ROBE JEAN THÉVENET OU LA TRAVERSÉE DU SIÈCLE

Olivier Collon

La Conférence poursuit cette série d'articles évoquant des confrères qui ont marqué la vie de notre barreau, par l'évocation sous la plume de Me Olivier Collon, de celui fut notamment orateur de rentrée, président de la Conférence du Jeune Barreau avant la dernière guerre, et enfin Bâtonnier de l'Ordre. Il restera cependant surtout dans nos mémoires, comme le premier lauréat du prix Lejeune, et jusqu'à son décès, le président de l'Association du prix Lejeune et Janson. Souvenez-vous...

Je voudrais tenter d'évoquer une époque. Un temps que les moins de trente ans ne peuvent pas connaître.

Je voudrais, en fait, évoquer celui qui, jusqu'à Christian Bock et Bernard Delloye, a accueilli au sein de l'association du prix Lejeune et Janson tous ceux qui y ont fait, hésitants ou assurés, leurs premiers pas.

Je voudrais vous parler de Jean Thévenet.

On s'était un peu documentés, Xavier Magnée et moi, à son sujet, il y a quelques années, quand, dans l'euphorie d'une fin d'année judiciaire, nous nous étions mis en tête d'écrire à quatre mains l'histoire de sa vie qui avait accompagné le siècle.

Nous n'avons pas mené notre projet à son terme, mais il m'est resté de cette quête éphémère quelques bribes.

Par exemple: Jean Thévenet est au programme de la Revue du Jeune barreau représentée au Palais des Beaux Arts le 22 mai 1930. Comme auteur et comme acteur. Il y joue le rôle du "speaker" - c'est comme ça qu'on désignait à l'époque les gens qui parlaient à la radio - dans un sketch intitulé "le Boniment" et le rôle d'un autre personnage nommé "Bénévol" dans un autre sketch qui s'appelait "le Fakir et la Voyante". Dommage qu'on n'en ait pas conservé les textes!

Ce qu'on peut dire, en tout cas, c'est qu'avant de devenir un sage entre les sages, un ex-fan des fillettes, le président de l'association du prix Lejeune et Janson a donc commencé par faire un peu le singe. Ça lui a servi lorsqu'il a été amené à en gérer - comme on dit aujourd'hui - les sarcasmes, lazzis et quolibets, à en ordonner le brouhaha, voire le charivari, à en dominer, parfois pas sans peine, le chahut effréné, criard, indescriptible, à côté duquel l'accueil goujatement traditionnel du toast du bâtonnier



Union internationale des Avocats - XV^e Congrès à Bruxelles - Du 8 au 13 septembre 1954

de Paris au banquet de rentrée est roupie de sonnet.

Je risque de m'égarer. Je repars du début.

Jean Thévenet est né en 1897. Sa mère était commerçante en lingerie, son père représentant de commerce. Il a donc eu du mérite à devenir avocat. Une fois porteur de ce beau titre, il s'inscrit avec 23 autres candidats - vous avez bien entendu: ils étaient 24 en tout - au premier concours de plaidoiries Lejeune et Janson.

Pourquoi ce nom double? Vous savez évidemment ça par coeur. Parce que le concours se réfère à deux prestigieux ministres de la Justice, l'un de droite, Jules Lejeune, l'autre de gauche: Paul Janson. On recommencerait aujourd'hui, on devrait faire un gros effort d'imagination pour trouver des parrains aux prix que l'on viendrait de créer. D'abord, il n'y a plus eu de ministre de la justice de gauche depuis Philippe Moureaux. Et plus de ministre de la justice francophone depuis Melchior Wathelet.

Vous voyez notre confrérie s'appeler l'association des prix De Clercq et Van Parys et le concours d'éloquence réservé aux bilingues profonds? C'est un mauvais rêve, n'est-ce pas? On pourrait penser, cédant tardivement à l'appel muet de la marche blanche, à garder Lejeune - celui de Child Focus évi-

demment, pas celui de la libération conditionnelle - pour l'accoler au nom de Russo. Ça ferait plaisir à Victor Hissel. Vous voyez le menu: au 61^{ème} dîner Lejeune et Russo, Maître Wintgens a été reçue par Maître Aimery de Schoutheete...

Je reviens au premier prix Lejeune, en 1926.

On savait plaisanter en cette année-là: Thévenet avait choisi, parmi les sujets qui étaient imposés, la validité de la clause de réserve de propriété en cas de faillite du débiteur. Sujet typiquement Lejeune, évidemment. Alex Salkin, premier Janson du nom, avait campé, pour sa part, un peintre mécontent de son oeuvre qui avait brûlé une partie de sa production et s'était vu assigner en dommages-intérêts par un marchand de tableaux. Monsieur Thévenet nous a raconté cent fois - après nous avoir scrupuleusement demandé chaque fois s'il ne l'avait pas déjà fait précédemment - l'anecdote - il aimait ce mot - du premier dîner Lejeune et Janson.

Ils furent 2, puis 4, puis 6, puis toute une bande. On les imagine, ces jeunes avocats, vêtus de complets de flanelle blanche, chaque année, quand juin arrivait, dévorant un faux été fait de soleil glacé, de verdure défaite et de trop d'eau.

Xavier Magnée a tout dit - et bien dit! - de Jean Thévenet lorsqu'il lui a rendu homma-

JEAN THÉVENET OU LA TRAVERSÉE DU SIÈCLE

Suite de la page 11

ge en tant que bâtonnier, à son décès. Il a retracé sa biographie.

Il a notamment parlé du voyageur. Un voyageur de l'époque où Bruxelles brusselaît, où on allait se fournir chez Hecq-Congo, en ville, avant de s'embarquer vers l'Afrique, l'Asie ou l'île de Pâques.

Un voyageur qui s'était constitué une documentation à la Hergé - son contemporain. On voit bien Jean Thévenet en personnage des Cigares du Pharaon, parcourant une Inde encore colonisée où il dine à la même table que le pasteur Peacock, Mr. Snowball de la India and India Bank LMD et Mr. Bearding, planteur. Il se présente Mr. Thévenet, lawyer, de Bruxelles. On ne peut pas ne pas remarquer le superbe appareil de photo Leica qu'il porte sur le ventre.

On peut encore la voir, la documentation de M. Thévenet, des bouquins du style "Les Secrets de la mer rouge" par Henry de Monfreid, Paris, Librairie Grasset 1932, dans une des annexes de la bibliothèque du barreau. Il faut demander la clé à Mme Tistaert, qui vous indiquera le chemin.

Un voyageur à la Paul Morand, ou à la Valéry Larbaud pour qui, on peut rêver, il y a toujours quelque madone dans les sleepings des trains express qui traversent dans la nuit cette Europe galante d'entre les deux guerres.

"Peut-être que j'ai faim de choses inconnues?"

Ah! donnez-moi le vent du soir sur les prairies,

Et l'odeur du foin coupé, comme en Bavière,

Un soir, après la pluie, sur le lac de Starnberg.

Où bien encore les sentiments que j'avais il y a un an,

Regardant de la passerelle de mon yacht

S'ouvrir la baie verte et rose de Gravosa".

C'est ce que moi j'appelle voyager...



Président du Jeune Barreau de Bruxelles (1938-1939)

Monsieur Thévenet fut aussi orateur. Elu par acclamations.

Il n'avait pas de compétiteur. A la rentrée du 28 novembre 1931, il discourt de Lenin et pour s'y préparer, il dut lire, sans grande conviction, les ouvrages de celui-ci sur la révolution prolétarienne, une biographie de Raspoutine par un certain Bienstock, d'autres bouquins encore, à la fois passionnants et dépassés que l'on ne doit guère trouver sur Internet. On peut parler d'un révolutionnaire sans l'être soi-même. Fernand Schmitz nous a bien entretenu un jour de la "Fraction Armée Rouge".

En exergue de son discours, Jean Thévenet dénonçait son époque où, disait-il, lisez bien:

"Les phénomènes économiques mordent le monde comme un cancer, une époque où le nivellement des individus ne souffre plus que des exceptions sportives et publicitaires".

Pour la publicité, je ne sais pas, mais cette année-là le Tour de France avait été remporté pour la première fois par le Français Antonin Magne, qui allait encore gagner en 34, devant notre compatriote Demuyssere, bien oublié aujourd'hui, mais il avait déjà été deuxième en 1929.

Ce n'est pas une collection de figurines de

coureurs cyclistes mais de soldats de plomb que possédait Jean Thévenet. Les soirs où il y avait dîner des prix, entre les finales du Concours Reine Elisabeth et celles de Roland Garros, on allait prendre l'apéritif chez lui, c'était avenue du Pesage, je crois. On mangeait des matjes et on buvait de la vodka. Monsieur Thévenet reconstituait les batailles de Napoléon pour ses invités qui s'en foutaient bien et lorgnaient dans sa bibliothèque vers les livres de Katherine Mansfield, si peu napoléoniens.

Président de la Conférence, il reçoit à la tribune de celle-ci Antoine de Saint Exupéry, qui n'avait pas encore perdu sa gourmette en Méditerranée dans une calanque proche de Marseille. Sous la présidence de Jean Thévenet - il est de droite et on est en 1938 - la cotisation annuelle du Jeune barreau passe de 30 à 40 frs. A la séance de rentrée, il répond à André Delvaux qui prononce le discours sur Jules Destrée.

Et puis, c'est le conseil de l'Ordre. Elu en 1939, Jean Thévenet est secrétaire de l'Ordre pendant la guerre. Il est donc en première ligne lorsque le bâtonnier Louis Braffort est assassiné en 1944.

Anti-Panurge, après la guerre, Jean Thévenet défendra des collaborateurs devant les tribunaux militaires constitués pour faire le ménage. Jean Thévenet sera ensuite le bâtonnier du début du demi-siècle. Il y a alors 985 avocats inscrits au tableau, 231 stagiaires et 103 avocats honoraires. Il n'y a qu'un seul Ordre au barreau de Bruxelles. Nostalgie!

On va le laisser là. Et revenir au président fondateur de l'association des prix Lejeune et Janson. A la fois charismatique et distant, comme l'a un jour décrit Emile Knops. Impénétrable comme la statue du Commandeur avant qu'il ne s'invite à souper chez don Juan, il présidait, souvent flanqué d'André Mussche. Je me souviens de la flûte de champagne renversée sur la manche de son costume à la fin du repas. Tout le monde s'était figé, le silence s'était fait et l'on avait entendu André Mussche prononcer la parole devenue historique: "Ce n'est rien, Jean. C'est du champagne". Il avait ajouté: "Ca ne tache pas".

Chaque année, on lui offrait ce qu'on appelle un beau cadeau: un livre d'art, un 33

tours, le temps passe, la technique progresse, un coffret de CD de musique classique.

Il défaisait lentement l'emballage, exhibait l'objet, souriait, remerciait, se levait, prenait la parole, racontait une anecdote.

La place où il était, son parcours, étaient-ils le fruit du hasard ou le patient accomplissement d'un plan de carrière? Le concernant, personne ne se posait la question. Vous savez à quoi j'ai pensé, plus tard, quelques années après sa mort? A ce film, le dernier de Kurosawa, qui s'appelait Madadayo. Le titre, tiré d'une comptine nipponne du genre "loup, y es-tu?" signifie: "pas encore". Le mot était dit par un professeur à la retraite, entouré de l'affection assez extraordinaire et peu discrète de ses anciens étudiants qui, chaque année, organisaient en son honneur un banquet - beuverie - vous voyez ce que je veux dire - à l'issue duquel ils lui posaient la question de savoir s'il était prêt à mourir. A sa manière, à chacun de nos dîners, M. Thévenet nous disait: Madadayo. Je crois que Monsieur Thévenet est mort

dans la solitude de la cécité.

C'est Robert Boecart qui, les derniers temps, l'amenait au dîner des Prix ou le traînait aux élections de l'Ordre en le tenant par la main.

Il est mort dans la pauvreté. Je suis allé le voir avec Marc Preumont un jour de décembre 84. Il habitait alors dans un très modeste appartement d'un très modeste immeuble rue Brillat-Savarin. Il n'y avait pas d'ascenseur. Au bas de l'escalier menant au 1er étage où il était installé, un paillason portait cette inscription: "La clé n'est pas en dessous". L'humour n'est-il pas tout ce qui reste au principe de plaisir quand il s'est pris le principe de réalité en pleine gueule?

Que reste-t-il de lui, à notre époque de frime, d'âmes habituées, de virtuel? Le souvenir d'un monde d'âmes curieuses et de lecture. Ses livres, ses archives, des albums de photographies, des ouvrages sur le barreau (dont je déconseille la lecture à Michel Grandorge: le grand homme de Thévenet, comme de toute une génération, fut

Edmond Picard), sur la révolution russe, sur l'Océanie.

Il avait l'art de bien parler, de bien dire, de bien écrire.

Il avait la culture et les principes de son temps. Comme avocat, il a plaidé sans s'enrichir.

Avant de perdre un peu la mémoire immédiate, il fut la mémoire de la Conférence en particulier et du barreau en général.

Il savait vous dire qu'un tel avait battu tel autre au discours mais que le second avait pris sa revanche au bâtonnat.

Il a vu arriver les plus brillants, les meilleurs d'entre nous, les Logé, les Slusny, les De Gavre, les Wolters. J'en passe, bien sûr, cher Hippolyte, ami retrouvé, chère Cécile, cher Xavier, chers tous.

On a tous, en nous, quelque chose de Thévenet. ■

www.vms-keytrade.com

Pour gagner en bourse,
il faut être le plus rapide !



Pour être le plus rapide mais aussi plus efficace, mettez tous les atouts de votre côté. Sur www.vms-keytrade.com, placez vos ordres en temps réel sur les grands marchés européens et américains pour un prix fixe par transaction. Agissez vous-même, sans intermédiaire en

profitant de l'avance technologique du premier trader online belge coté en bourse. En tant qu'clients de VMS-Keytrade, soyez les premiers à réaliser vos transactions via votre GSM. Contactez nous au 02/549 03 56 ou sur www.vms-keytrade.com

NASDAQ, NYSE, AMEX 29.95 \$ BRUXELLES à partir de 14.95 € PARIS 24.95 € EASDAQ 24.95 € XETRA 24.95 € AMSTERDAM 24.95 €

* par transaction et par tranche de 0 à 50.000 USD / ** par transaction / *** par transaction et par tranche de 0 à 50.000 EUR


KEYTRADE



Un traitement rapide et aisé de vos transactions bancaires 24 heures sur 24

Pour répondre aux exigences toujours plus pressantes de votre gestion du temps, nous avons développé un service d'Internet Banking Privanet qui vous permet d'effectuer - de votre bureau ou de chez vous - toutes vos opérations sur compte.

Privanet vous permet dans un premier temps d'effectuer vos transactions bancaires courantes : les virements entre vos comptes et vers des comptes de tiers, la consultation de vos soldes, de vos extraits et des opérations en cours, un aperçu des dernières opérations effectuées ainsi que la consultation des cours de change.

Privanet vous permettra ultérieurement d'accéder à un ensemble de transactions bancaires plus pointues.

Privanet couvre plus particulièrement les

besoins des avocats en leur proposant des fonctionnalités plus spécifiques telles que la signature conjointe de virements ou l'encodage de virements hors connexion avec envoi ultérieur par lot.

Compatible avec la plupart des logiciels de comptabilité, Privanet représente un gain de temps précieux. Privanet vous intéresse ? N'hésitez pas à consulter la démo Privanet via notre site internet à l'adresse suivante : www.cpb.be.

Pour souscrire à Privanet n'hésitez pas à vous rendre dans votre agence ou votre service financier afin de signer la convention Privanet et prendre possession de votre Digipass. Votre code utilisateur et votre mot de passe vous seront envoyés par courrier et vous permettront d'accéder à Privanet.



CAISSE PRIVÉE BANQUE

L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Service financier du Barreau de Bruxelles

Philippe Stas et son équipe se tiennent à votre disposition pour votre souscription à Privanet.

Helpdesk Privanet

Pour toute information concernant l'utilisation de Privanet, n'hésitez pas à contacter notre Helpdesk chaque jour ouvrable, de 9 à 17 heures au **0800/90 211**.

**LE SPÉCIALISTE DU REGISTRE
POUR PROFESSIONS LIBÉRALES**



**TOUTE LA PAPETERIE ET
FOURNITURE DE BUREAU**

**Livraison à domicile
Catalogue sur demande**



Papeterie - Papierhandel

**4 ch. de Charleroi - 1060 Bruxelles
(place Stéphanie)**

Tél.: (02) 544 19 53 - Fax : (02) 544 19 64

**La médiation
en matière commerciale**

Actes du colloque
organisé par le Centre de médiation
de l'Ordre des avocats
du Barreau de Liège
le 1er octobre 1999

ASBL EDITIONS DU JEUNE BARREAU DE LIÈGE
2000

Broché, 2000, 195 pages, 1.550 F

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl
Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - E-mail : ejbl@cybernet.be
CPB : 630-0762370-09

**Achat & vente de livres de droit d'occasion,
neufs ou rares, et de revues juridiques.**

Rue Elise, 45 • 1050 Bruxelles
Tél. : 02/648 11 48 • Fax 02/647 05 05
www.juridica.be • e-mail : juridica@typoact.be

**Software
Training Center**

**PHM
COMPUTING**

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions
02/374.12.29

Voulez-vous un double de nos clés ?



Banque Privée

Bruxelles Roosevelt - Bruxelles Grand-Place - Liège - Charleroi - Namur - Mons - Tournai* - Brabant Wallon**

* Ouverture en cours ou en projet d'implantation.

LA PRÉPARATION DE LA PLAIDOIRIE

Benoît Frydman

Depuis l'an passé, le directeur de la CJB a pris l'initiative d'organiser une fois ou deux par an une séance spéciale de présentation des exercices de plaidoirie.

Cette année-ci, deux séances ont été organisées, une première en septembre, et une seconde en décembre 1999. Des problèmes informatiques m'ont cependant empêché d'y convoquer tous les stagiaires intéressés, ce que je regrette bien.

Cette année, j'avais convié comme intervenants outre des membres de la Conférence susceptibles de composer le jury de ces exercices, le professeur d'art oratoire qui nous assiste, un représentant des organisateurs des importants séminaires de communication et Benoît Frydman.

Benoît Frydman, ancien avocat, s'est vu décerner tout récemment la qualité de docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles pour sa thèse remarquable relative aux modèles d'interprétation en droit. Il avait dirigé, en 1997, un colloque sur " La plaidoirie " qui avait remporté un très grand succès, preuve du besoin parmi nous d'une réflexion et d'un enseignement sur cette matière.

Les propos de Benoît Frydman, que vous lirez ci-dessous, ouvrent des perspectives de réflexion importantes. Mais aussi et surtout, ces propos sont d'un usage immédiat. Ils pourront vous servir de guide dans la préparation d'une plaidoirie et, oserais-je l'avouer, ils me servent également alors que voilà plus de douze ans que je plaide.

Se préoccuper de la plaidoirie, ce n'est pas se préoccuper d'une fioriture de notre profession, de son aspect théâtral. Non, c'est se préoccuper d'un moment fort et même décisif d'un contentieux qui n'a pas pu trouver d'autre issue que devant le tribunal.

Et j'aimerais bien ouvrir un véritable débat sur le sujet, en faisant intervenir également les magistrats, qui nous entendent plaider, mais que nous entendons si rarement à propos des plaidoiries qu'ils entendent.

Jean-Marc Gollier
Directeur de la CJB

Au moment de prendre la parole ou à la veille d'une audience difficile, quel avocat n'a pas éprouvé, au moins dans les premiers temps, un petit serrement de cœur, un sentiment d'appréhension, voire même une véritable angoisse ? M'adressant ici aux jeunes avocats, spécialement aux avocats stagiaires, je commencerai par leur dire qu'une telle réaction apparaît non seulement courante et normale, mais même raisonnable voire utile. Au " trac " suscité par toutes les formes de la prise de parole en public, s'ajoute ici l'émotion liée à la participation (plus ou moins consciente) à l'action de la justice, avec tout le poids symbolique que cela comporte. Or confronté à l'événement de l'audience et tenu d'y prendre votre part et d'y tenir votre nouveau rang, vous vous sentirez souvent démunis, sans ressource pour faire face à un exercice, perçu à juste titre comme difficile, auquel cinq années au moins de formation juridique universitaire ne vous ont absolument pas préparés. Le jeune plaideur a donc de bonnes raisons d'avoir peur. Et plutôt que d'étouffer sa crainte comme on refoule un mauvais rêve ou un souvenir honteux, il vaudra mieux en rencontrer les causes en se préparant à la plaidoirie et en apprenant ses techniques.

Bien sûr, certains confrères plus expérimentés vous diront que plaider ne s'apprend pas, que certains ont un tempérament de plaideur et d'autres non. Mais comment savoir, à votre stade, si un grand plaideur som-

meille en vous ? Et puis un talent, même inné, exige pour s'épanouir qu'on l'éduque et qu'on le cultive. Précisément, renchéiront ces confrères : " on apprend à plaider en plaçant ". Cela ne fait aucun doute. L'art de plaider, tout comme l'art de guérir et beaucoup d'autres, s'acquiert et se développe par la pratique. Mais place-t-on pour autant le jeune médecin devant sa première appendicite en lui disant : " Et maintenant montrez-nous de quoi vous êtes capable ; nous allons bien voir si vous avez un tempérament de chirurgien " ? Tout art a ses règles, dont le respect s'impose au titre précisément des " règles de l'art ". La plaidoirie n'échappe pas à celles-ci que le plaideur doit connaître et pouvoir appliquer.

D'où l'importance de l'exercice de plaidoirie, imposé par le règlement du stage, qui doit permettre de vérifier, chez chacun et " en situation ", la maîtrise de ces règles. Cependant, un tel contrôle ne peut, à l'évidence, s'effectuer efficacement que s'il est précédé ou accompagné d'une formation adéquate. De ce point de vue, on conseillera la participation aux séminaires de communication et de négociation organisés sous l'égide du barreau. Il serait toutefois nécessaire de compléter ce programme par une formation spécifique à la plaidoirie, comme certains en ont le projet et ainsi que cela se pratique déjà, depuis une vingtaine d'années, notamment au barreau de Paris. Contrairement à une idée reçue, une telle formation ne se limiterait pas à l'éloquence

et à la déclamation. On centrera plutôt l'étude sur les méthodes et techniques d'argumentation propres au débat contradictoire, qui est au cœur de l'activité judiciaire. Concret et pratique, l'enseignement s'appuiera de préférence sur l'étude de dossiers. Il devrait être assuré par des avocats, plaideurs chevronnés et enthousiastes, en cheville avec des professionnels de l'argumentation et de la rhétorique judiciaire.

Dans l'attente d'une telle formation, le moment est bien choisi pour poursuivre en commun une vraie réflexion sur la plaidoirie, dont le Directeur de la Conférence, a pris l'heureuse initiative. C'est donc très volontiers et avec grand plaisir que j'ai répondu positivement à son invitation de dialoguer avec les avocats stagiaires, puis d'écrire ces lignes sur la préparation de la plaidoirie, qui synthétisent des travaux collectifs, menés d'abord à Paris, puis à Bruxelles, durant ces cinq dernières années.

Commençons par quelques notions élémentaires qu'il est nécessaire de toujours conserver à l'esprit. Qu'est-ce qu'une bonne plaidoirie ? Une plaidoirie efficace c'est-à-dire qui atteint son but, l'objectif consistant à gagner le procès ou au moins à ne pas le perdre. Et pour cela, il vous faudra convaincre celui ou ceux qui décident de l'affaire : les juges. Par quels moyens convaincre ces juges ? Question déjà plus difficile. Qui dit plaidoirie pense ordinairement éloquence, bagout, brio... Certes,

LA PRÉPARATION DE LA PLAIDOIRIE

Suite de la page 17

mais il ne servira pas à grand chose de se montrer brillant si les arguments brillamment développés sont mauvais ou médiocres. Au contraire, dans ce cas, le talent du plaideur ne fera le plus souvent que souligner la faiblesse de la cause. La préparation de la plaidoirie consistera dès lors à choisir au préalable et à mettre en valeur les bons arguments, c'est-à-dire les meilleurs moyens de persuader.

Mais cela ne suffit pas encore. Car, pour qu'un argument fasse mouche, pour qu'il puisse atteindre sa cible, il faut d'abord réussir à le faire entendre ; ce qui n'est pas toujours une mince affaire, et même représente, pour l'avocat d'aujourd'hui, la tâche la plus difficile. Rôles surchargés, mauvaises conditions d'audience, oreille émoussée par la banalisation des affaires et la répétition des discours, autant d'obstacles qu'il faudra franchir pour avoir une chance d'établir et de maintenir un contact avec le siège. Pour autant, si vous avez conscience de n'être pas entendu, mieux vaudra s'interrompre ou même cesser de parler. Car plaider dans le vide ou dans l'indifférence, outre que cela ne sert à rien ni à personne, est indigne de votre statut d'avocat.

Dans le cours de votre préparation, vous devrez donc songer, avant toute chose, à susciter, par tous les moyens, les conditions de l'écoute. Et pour ce faire, il est indispensable de bien maîtriser les paramètres de l'audience. L'expérience qu'une pratique assidue aura conférée à vos aînés, il vous faudra, au début, la suppléer, par d'actives investigations. Passons rapidement en revue quelques uns de ces paramètres :

D'abord, le temps et le lieu. Dans quelle salle parlerai-vous ? Petite ou grande ? Assis ou debout ? Au comptoir ou derrière votre pupitre ? Faut-il escompter une assistance nombreuse ou au contraire une salle presque déserte ? De quelle durée disposez-vous utilement ? Rien de pire que celui qui épuise son temps de parole sans toucher le fond de l'affaire, et se voit contraint de bâcler sa plaidoirie ou, plus grave encore, d'indisposer le tribunal en prolongeant celle-ci de manière interminable.

Ensuite, sachez pour qui vous plaidez. Trop souvent, le plaideur inexpérimenté se trompe d'interlocuteur. Devant le tribunal du



travail, par exemple, il parle à l'auditeur, qui vient de faire son rapport, oubliant que ce n'est pas lui, mais les juges, et en majorité des juges sociaux, donc non juristes, qu'il s'agit de persuader du bien-fondé de sa cause.

Informez-vous aussi et surtout des modalités de l'instruction du dossier avant, pendant et après l'audience, lesquelles varient selon les juridictions et les types de contentieux. La plaidoirie sera construite très différemment selon que le juge a pris ou non connaissance du dossier avant l'audience. Si le juge découvre l'affaire en séance, le premier qui parle devra absolument exposer les données de base de l'affaire. A l'inverse, si le juge a consulté le dossier au préalable, il faudra aller droit au but, et traiter sans tergiverser du cœur d'un problème qu'il connaît déjà.

La connaissance par le juge du dossier influencera également son comportement pendant l'audience. Il hésitera moins à vous interrompre, voire à prendre activement la direction des débats et à vous interroger directement sur l'un ou l'autre point, comme il est fréquent dans les procédures en référé, devant le tribunal de commerce ou même à la Cour d'arbitrage. Il faudra vous tenir prêts à cette éventualité c'est-à-dire à improviser une réponse judicieuse. Et, comme vous le savez, les improvisations doivent être soigneusement préparées. Rien de plus insensé qu'un plaideur qui s'en tient à sa partition, envers et contre tout, et persévère ainsi dans un monologue déconnecté de l'audience et de ses enjeux. Gardons toujours à l'esprit que le procès implique un débat contradictoire et suppose donc en principe une discussion vivante. Il y faut prendre en compte ce qui a déjà été dit, notamment par l'adversaire ou le ministère public, et le cas échéant engager un dialogue

(parfois vif) avec ces différents interlocuteurs, dans le respect des règles de la procédure et de la déontologie, mais sans faiblesse pour la défense de son client.

L'influence et par conséquent l'importance de la plaidoirie dépendront enfin des modalités du délibéré après l'audience. Lorsque le siège se compose d'un collège de magistrats, il n'est pas rare qu'une première délibération se déroule immédiatement après l'audience et qu'une décision de principe, ou du moins une première orientation, soit définie dès ce moment. Dans de telles situations, la plaidoirie jouera un rôle capital et devra faire l'objet d'une préparation minutieuse, à la hauteur de l'enjeu. Par contre, lorsque le juge rédige seul sa décision, dans le calme de son cabinet, un, deux, voire trois mois après l'audience, il se référera normalement davantage aux pièces du dossier et aux conclusions qu'aux débats oraux dont il aura probablement oublié le détail. Tout au plus conservera-t-il le souvenir d'un point marquant ou seulement une vague " impression d'audience ". A vous de faire en sorte qu'elle soit favorable.

Une fois maîtrisés les paramètres de l'audience, il est temps de songer au choix et à la mise en forme des arguments. Vous puisserez normalement dans vos conclusions la substance de la plaidoirie, tout en veillant à ne pas trop en dire, quitte à pratiquer des coupes sombres. Écoutez humaine a ses limites, qui sont beaucoup plus rapidement atteintes que ne le croient généralement ceux qui ont la parole. Il faudra donc effectuer des choix judicieux, en tenant compte que certains arguments " passent " mieux (ou moins bien) à l'oral qu'à l'écrit.

Au pénal, ne cédez pas aveuglément à l'usage, pas forcément bien fondé, selon lequel on ne déposerait pas " normalement " de conclusions écrites. Sachez, au contraire, jouer de la complémentarité de l'écrit et de l'oral. Et rappelez-vous que les paroles s'envolent...

Quant à l'ordre des arguments, pensez qu'il peut vous être imposé, soit par la logique, soit même par des règles de droit. Ainsi, les arguments de procédure doivent être développés avant les arguments de fond. Cela ne sera pas toujours chose facile. Vous subirez éventuellement des pressions pour atténuer,

voire abandonner telle exception d'incompétence ou d'irrecevabilité. On vous traitera peut-être de "procédurier". Le juge s'irritera parfois de ce que le plaideur cherche à lui "confisquer" l'affaire dont il est saisi et à la dérober à son jugement. L'adversaire pourra se sentir personnellement mis en cause dans sa compétence professionnelle (en effet, c'est lui qui aura commis le cas échéant l'erreur de procédure). Pourtant, il faudra tenir bon. L'argument procédural est légitime car la régularité de la procédure constitue une condition nécessaire (mais non suffisante) de la justesse de la décision. En outre, s'il prévaut, cet argument est de nature, à lui seul, à vous permettre de gagner l'affaire.

Vient alors la mise en forme des arguments. Quelques remarques élémentaires, là où y aurait beaucoup à faire. D'abord, soyez simples et clairs. En référé, par exemple, ne

confondez pas rapidité et précipitation. Dites d'abord pour qui vous plaidez et ce que vous voulez. Nommez votre partie plutôt que de recourir aux paraphrases convenues mais obscures comme "le demandeur" ou "la partie défenderesse".

Que votre plaidoirie soit toujours cohérente avec votre dossier. Si vous vous contredisez ou si vous allez à l'encontre d'une pièce qui a été produite, l'effet sera désastreux et souvent durable : vous aurez perdu ou du moins entamé votre crédit auprès du tribunal.

Enfin, sachez utiliser les pièces. Un document clé, que l'on extrait de son dossier, une photo qui circule, un schéma ou un tableau spécialement conçu en vue de l'audience, en disent parfois beaucoup plus que de longs discours, notamment dans des matières techniques ou pour récapituler des données

chiffrées.

Alors, mais alors seulement, vous pourrez songer à vous montrer brillants, et vous le serez effectivement, en connaissance de cause. Vous pourrez songer à soigner votre mise, votre mine, votre sourire, votre voix, votre accent... Mais surtout vous penserez à saisir le moment opportun, le kairós comme disaient les Anciens, c'est-à-dire l'occasion favorable que, si vous y êtes attentifs, ne manquera pas de vous procurer le cours sinueux de la justice et de l'audience.

Pour en savoir plus :

- B. Frydman (dir.), La plaidoirie, Bruxelles, Bruylant, 1998, 200 pp.
- L. Grariot, C. Méary, S. Bensimon, B. Frydman et G. Haarscher, Art et techniques de la plaidoirie aujourd'hui, Paris, Berger-Levrault, 1995, 432 pp. ■

GOFFIN & ASSOCIÉS

Groupeement de Détectives Privés

Av. Winston Churchill, 16, Bte 10 - B-1180 BRUXELLES

DROIT FAMILIAL

- Enquêtes de moralité
- Constats d'adultère
- Recherches de personnes
- Recherches successorales

DROIT COMMERCIAL

- Solvabilité
 - Organisations d'insolvabilité
 - Engagements contractuels (contrats - immobilier - recours)
 - Portrait réel des entreprises dans les contextes de rapprochements & contentieux
- Interentreprises
 - Concurrence déloyale

DROIT DU TRAVAIL

- Gestion des ressources humaines
- Absentéisme
- Concurrence déloyale

DROIT INTELLECTUEL

- Protection des marques et des brevets (contrefaçons)

DROIT DES ASSURANCES

- Fraudes (IARD, auto, recours, divers)

Tél. 32 2 346 61 05 - Fax 32 2 345 47 11

Détectives privés agréés par le Ministère de l'Intérieur



BRUYLANT

Rue de la Régence 67 - 1000 Bruxelles - Tél. 02.512.98.45 - Fax 02.511.72.02
E-mail : bruylant@popost.eunet.be - Internet : <http://www.bruylant.be>

Librairie ouverte du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30

L'EDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DERNIERES NOUVEAUTES

Arbitrage (L') dans la vie des sociétés – Arbitrage en vennootschap
Un volume de 376 pages au prix de 2.600 BEF – 64,45 EUR

BOYDENS (Isabelle) : Informatique, normes et temps
Un volume de 592 pages au prix de 2.400 BEF – 59,49 EUR

Code pénal. Textes au 1^{er} novembre 1999
Un volume de 886 pages au prix de 950 BEF – 23,55 EUR

De l'importance de la définition en droit
Un volume de 244 pages au prix de 2.300 BEF – 57,02 EUR

DE WILDE D'ESTMAEL (Emmanuel) : Les droits de succession
Un volume de 240 pages au prix de 1.500 BEF – 37,18 EUR

Droit communautaire des droits fondamentaux
Un volume de 252 pages au prix de 2.400 BEF – 59,49 EUR

KAISER (Roger) : La fiscalité belge des titres à revenus fixes
Un volume de 352 pages au prix de 2.700 BEF – 66,93 EUR

MEULDERS-KLEIN (Marie-Thérèse) : La personne, la famille et le droit
Un volume de 608 pages au prix de 4.200 BEF – 104,12 EUR

ROMAIN (Jean-François) : Théorie critique du principe général de bonne foi en droit privé
Un volume de 1044 pages au prix de 6.900 BEF – 171,05 EUR

Sociétés (Les) bientôt punissables – Vennootschappen weldra strafbaar
Un volume de 240 pages au prix de 1.900 BEF – 47,10 EUR

LES CODES BELGES DE SERVAIS ET MECHELYNCK

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en onze classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an - Collection complète : 27.500 BEF - A jour au 1^{er} janvier 1999

Pour les étudiants : Prix spécial de 9.000 BEF plus 2 mises à jour gratuites et par la suite 70% sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires : Prix spécial de 21.500 BEF plus 6 mises à jour avec une remise de 50% et un abonnement d'un an à la "Revue critique de jurisprudence belge".



LARCIER

Informations et commandes:
Larcier c/o Accès+ sprl
Fond Jean-Pâques 4
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48 25 70
Fax (010) 48 25 19
e.mail acces+cde@deboeck.be

Visitez notre site Internet:
<http://www.larcier.be>

& Auteurs Media

Revue trimestrielle bilingue sous la direction de:
Jan Corbet, Alain Berenboom, Fabienne Brison,
François Jongen, Benoît Michaux, Dirk Voorhoof

A paraître fin mars

Numéro thématique: La responsabilité de la presse écrite

Numéro double 1-2/2000
(env. 200 pages): 2800 BEF

Abonnement 2000
(env. 450 pages par an
format A4): 4950 BEF

Éditorial: du journaliste jugé au journaliste jugé
Les normes de la déontologie journalistique
La satire: réflexions sur le "droit à l'humour"
De nieuwe richtlijn pers-gerecht, een stap naar
een grotere openheid van justitie
La presse électronique
Le raciste, le diffamateur et le nouvel article 150
de la Constitution
Journalisten zonder grenzen?
La responsabilité civile du journaliste
Jurisprudence la plus récente
Actualités

Toute l'actualité du droit d'auteur et du droit des médias

IRISPEN 3.2

*Le stylo "Made in Belgium"
idéal pour les avocats !*

Fini l'encodage fastidieux de textes, de chiffres manuscrits ou de code à barres. Glissez l'IRISPen™ sur des informations imprimées (livres, magazines, journaux, listings, courriers, conclusions,...) et le texte s'introduit immédiatement dans votre application active, comme si vous l'aviez saisi au clavier.

L'IRISPen fonctionne sous Windows 3.1, 95/98, NT, et MacOS.

Intéressé? Remplissez le coupon et renvoyez
le nous, vous recevrez une documentation ainsi
qu'une cassette vidéo sur nos produits

N'hésitez pas, visitez notre site web: www.irislink.com
ou appelez Marc Pelsser au 010/45 13 64 - marc.pelsser@irislink.com

I.R.I.S.
10 rue du Bosquet
1348 Louvain-la-Neuve • Belgique
Tél: +32-10-45 13 64 • Fax: +32-10-45 34 43
E-mail: info@irislink.com



IMAGE
RECOGNITION
INTEGRATED
SYSTEMS

Recognition is not limited to the alphanumeric characters. Select the correct language before you read the entire sentences below.

L'IRISPen reconnaît, entre autres, la langue de Maffere.



726 5165335-55
00 05 96 123.456 -
310-1033310-55



CONF 11/99

Société:

Nom:

Adresse:

n°:

Code Postal:

Tél:

E-mail:

Ville:

Fax:

BOGAERT & VANDEMEULEBROEKE

In Brussels, Gent and Liège, more than eighty five lawyers, are advising local and multi-national business clients and other organizations within the following legal domains: Corporate Law, Mergers and Acquisitions; Banking and Capital Markets; IP/IT and Distribution; EU Law and Competition Law; HR Law; Real Property and Environmental Law; Public and Administrative Law; and Tax Litigation.

We are currently recruiting:

LAWYERS (no experience):

- University degree in Law, possibly with LL.M or other specialization.
- Excellent study results
- Teamplayer with excellent communication skills.
- Good business, general analytical and writing skills.
- Dynamic ambitious person willing to work in a top law firm
- Fluent in Dutch / French and English (or German)

EXPERIENCED LAWYERS

- University degree in Law, possibly with LL.M or other specialization.
- At least three years of experience in one of the domains mentioned.
- Excellent communication skills and the ability to manage, develop, and retain a team of lawyers
- Highly motivated and interested in taking the initiative for own personal growth and development.
- Business analysis and general analytical skills.
- Fluent in Dutch / French and English (or German)

In the following domains:

Corporate Law, Mergers and Acquisitions

You will advise clients on all corporate law matters including incorporation, operation and liquidation of corporate entities. You will assist these clients in negotiating and structuring internal as well as external reorganizations such as mergers, divisions, contributions, acquisitions, MBO's, LBO's, private placements and public offering of securities.

Banking, Capital Markets and Financial Services

You will advise financial institutions and multi-national corporations on a full range of market and financing transactions, instruments, structures and techniques, including cash management and transactions, capital markets and financial service regulations.

IP/IT and Distribution

You will provide legal advice on all matters relating to the protection, maintenance, exploitation and enforcement of intellectual property rights and the distribution of goods, including registration, licensing and enforcement of intellectual property rights, franchising and distribution, and fair trade practices. Furthermore, you will provide specialist assistance including litigation across a wide range of legal and business issues connected with information revolution, including electronic commerce and computer law, telecommunications and audio-visual.

HR Law

You will advise on all aspects of employment, industrial relations, social security and immigration for top executives, including international employment, individual employment and termination issues, collective labor issues, employment law aspects of change, business transfers and corporate re-organizations. You will work for private sector and for public sector clients.

Real Estate and Environmental Law

You will provide legal advice on all matters relating to commercial property transactions, including property acquisitions, disposals, leasing and project management, planning and environmental compliance, construction law.

Public and Administrative Law

You will advise on all aspects of public administration including the organization of public administrations, economic administrative law and litigation.

If this sounds interesting...

We can offer you an interesting financial package and a challenging job in a multi-disciplinary environment where you can develop yourself in your specialization and get the opportunity to work with other professions. In addition to a continuous learning opportunity, you will also be active in project and people management.

... contact us:

Geert Bogaert and/or Véronique Pertry
Bogaert & Vandemeulebroeke
Woluwedal 20, B-1932 Sint Stevens Woluwe (Brussels)
Tel. 02/710.78.11 • Fax. 02/710.78.53
See also our website www.benv-law.be
e-mail: BenV@pophost.eunet.be with reference: BV/LS for Véronique Pertry

Nicole Proulx

Notre joyeux 20^{ème} siècle n'a pas lésiné sur les moyens : une guerre mondiale par-ci, un camp de concentration par là, un génocide ailleurs, sans parler des catastrophes de moins en moins naturelles : vraiment, nous avons été gâtés ! C'en est presque trop.

Mais le plus vaste choix d'horreur est offert par l'exode. Le Robert définit l'exode comme "émigration en masse d'un peuple", mais omet de préciser que ces déplacements de foule sont rarement volontaires. Combien y en a-t-il eu ? Je ne sais pas et je crois que je n'ai pas trop envie de savoir : c'est peut-être lâche, mais c'est comme ça. Mais de l'Ancien Testament à aujourd'hui, le choix est vaste.

Peut-être est-ce cette abominable abondance qui a retardé de quarante ans la parution de "L'Exode" (*). Ce livre, nous apprend une courte postface, fut apprécié par de nombreux éditeurs ... et laissé dans un tiroir, on ne sait pourquoi ...

Où plutôt, la lecture de ce petit ouvrage nous fait comprendre trop bien pourquoi. Texte gênant, qui, comme " l'incessante souffrance des exilés, déportés, violents ", hantera nos consciences.

De quoi s'agit-il ? Une femme, âgée mais vigoureuse, seule dans une vaste plaine près de la mer, attend le retour improbable de son fils. Elle attend avec son chien Ty. Un jour, elle voit une tache mouvante sur l'horizon immobile, elle regarde, elle scrute, et enfin, elle couvre sa petite maison de tissus blancs, de rubans, de drapeaux, pour qu'on la voie, elle.

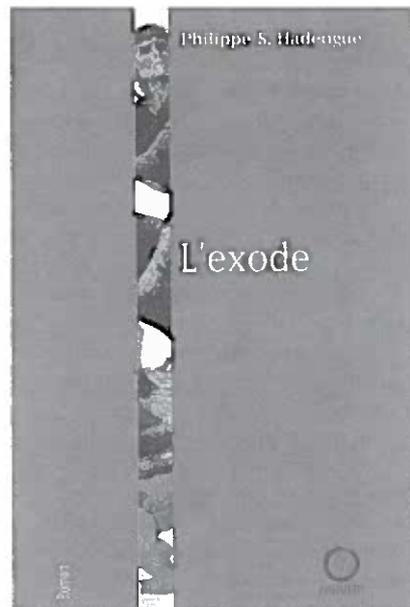
On la verra : deux, trois hommes, une femme, un enfant, arrivent, restent une nuit, puis repartent. C'est l'exode, c'est la guerre, mais elle ne le sait pas encore.

C'est la guerre. On fuit : des femmes meurent en couches, des hommes décident de ne plus avancer, et se laissent mourir d'épuisement, et même, parfois, de rien. Mais l'exode passe, renouvelé aussitôt que tari.

Au début, Mathilde, la vieille femme, reste au bord de ce flux incessant : elle apporte boisson et nourriture, linge et réconfort ; mais l'exode, arrêté un instant, repart. Alors, elle part avec eux, et son chien la suit. Elle accompagne l'exode, qui subit le vol en ras-mottes d'avions meurtriers, puis rejoint par un autre exode, près d'un pont, se fait massacrer par de " jeunes sentinelles à la grâce féline ". Mais elle refusera de passer la frontière, d'être embarquée avec les autres dans des camions bâchés, et rentrera chez elle ... Elle traversera une explosion atomique, mais vivra encore trois ans, seule.

Livre étrangement muet, sauf deux scènes hallucinantes : celle où une voix venue de nulle part, crie inlassablement : " Ne vous arrêtez pas " ; celle où les réfugiés s'appellent l'un l'autre, et beaucoup d'appels restent sans réponse. De même que les rares dialogues où chacun semble ne parler que pour soi, de même, enfin, que le cri puissant arraché à la vieille femme, revenue seule chez elle (son chien a été tué), " car elle s'était sentie dire enfin quelque chose aux inconnus ... qu'elle aurait tant aimé connaître " : et le cri restera aussi sans réponse.

Livre extraordinairement visuel : Philippe



Hadengue est peintre et cela, joint à un style dépouillé, presque elliptique, permet à l'imagination du lecteur de voir ce qui est esquissé : la scène de l'explosion atomique est d'une horreur somptueuse.

Livre de compassion et d'amour, de solidarité aussi, livre intemporel, qui peut se passer n'importe où, n'importe quand. Livre magnifique, dont on sort ému, pensif, changé. On a envie de dire : encore, encore, encore un exode !

Je parle du livre, bien entendu.

(*) *L'Exode*, Philippe S. Hadengue, Jean Jacques Pauvert, 1999

Miami, Orlando 

Direct au départ de Bruxelles

(2 vols/semaine) 

02 - 752.52.52

<http://www.citybird.com>

CityBird
The Flying Dream

JOSTEN
Inst. de Conférence
Société Anonyme

Traductions juridiques

Conclusions, requêtes, assignations,
jugements, expertises

Traductions jurées

SPÉCIALITÉ : ALLEMAND ET ANGLAIS

T. 02/343.10.15 • F. 02/344.03.79
e-mail : andro.josten@skynet.be

74, avenue des Azurées • 1190 Bruxelles



"APPROCHE STRATÉGIQUE DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES" (25 JANVIER 2000)

Nous étions venus nombreux pour écouter un médecin, le Dr Doutrelugne, nous parler de ce sujet le 25 janvier à midi. Nous étions prêts à entendre des propos très "psy" et très compliqués correspondant au titre un peu pompeux du mini-recyclage.

C'est pourquoi nous avons été un peu surpris d'entendre parler de plomberie, de matchs de football et d'écharpes à franges. Eh oui, c'est comme cela que fonctionnent nos relations : il nous a d'abord été expliqué que, souvent, un conflit ressemble à une mauvaise utilisation de robinets.

Celui qui arrive à l'hôtel, ouvre le robinet bleu et reçoit de l'eau chaude, se dirigera naturellement vers le robinet rouge, et si celui-ci débite bien de l'eau froide, le séjour se passera sans problèmes, le voyageur se servant d'eau chaude au robinet bleu et d'eau froide au robinet rouge.

Question du Dr Doutrelugne : pourquoi n'utilisons-nous pas les mêmes "mécanismes correcteurs" dans nos rapports humains ? Pourquoi, lorsque nous consta-

tons que quelqu'un ne réagit pas de la manière que nous attendions, qu'il se révèle être un faux "robinet bleu", nous acharnons-nous à tenter de tirer de lui de l'eau froide ? La réponse : sans doute parce que nous ne sommes pas assez conscients que nous disposons d'un grand éventail de réactions possibles face à une situation déterminée : pour nous en convaincre, le Dr Doutrelugne a demandé à l'auditoire quelles réactions il est possible d'adopter face à quelqu'un qui nous traite d'incompétent malhonnête et malodorant ?

Dans un premier temps, nous n'avons trouvé que quelques idées : la réplique, la violence, le mépris ... Mais, après un certain effort de réflexion, la trentaine de participants que nous étions est parvenue à trouver une bonne vingtaine de réactions différentes possibles.

Voilà la démonstration faite : la relation humaine est comme une écharpe à franges, chacun disposant, souvent à son insu, d'un éventail complet (les franges),

de réactions et attitudes possibles vis-à-vis de ses interlocuteurs. Et parmi celles-ci, les réactions paradoxales ou inattendues ne doivent pas être sous-estimées : elles sont bien souvent la solution des problèmes eux-mêmes paradoxaux.

La conclusion - provisoire car le tribunal qui devait siéger l'après-midi dans le local que nous occupions nous a contraints de nous retirer - est qu'il n'est souvent pas très difficile de mettre fin au conflit mais il faut savoir cesser de s'accrocher toujours à la même frange et essayer les autres.

Et puis, il faut aussi garder à l'esprit que c'est celui qui a intérêt à changer la situation qui doit faire l'effort de trouver la solution : comme l'a dit le Dr Doutrelugne, lorsque vous êtes poursuivi par un fou dangereux qui brandit un couteau derrière vous, c'est vous que vous devez sauver d'embarras, et il ne vous sert pas à grand-chose de tenter de guérir le fou !

EB.



LE PETIT FUTÉ BRUXELLOIS 2000

Décidément, je l'aime bien ce petit guide-là.

C'est vrai, son éditeur est un copain de la Conf' (l'année dernière, tous les nominés des prix Boels ont reçu un exemplaire), et, d'accord, je craque quand il renseigne, page 78, the magasin, l'unique, le seul, le plus beau, celui qui vend des figurines napoléoniennes.

Cela étant, je trouve qu'il tape souvent juste, notre malicieux et électrique goupil.

Car, si les bonnes adresses de restos ou de bars occupent près de la moitié des pages, l'intérêt du bouquin réside aussi dans la diversité de ses rubriques.

Figurez-vous qu'il renseigne même les numéros de téléphone d' "Avocats des jeunes" et des "Avocats pro deo", à côté, il faut le dire, d'une pub pour les messageries roses, mais c'est sans doute pour ça que je les ai remarqués...

X.G.

PETIT ECHO DE LA RENTRÉE

Si traditionnellement la soirée de gala de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n'est pas une activité bénéficiaire, tel ne fut pas le cas pour tout le monde cette année.

Les premiers confrères et invités arrivés à cette soirée - qui restera une des plus belles de l'Histoire du palais de Justice - auront remarqué que certaines personnes, au demeurant avocats également, ont profité de ce banquet pour tenter de renflouer les caisses de leur équipe de football.

Ces confrères, belges et étrangers, savent-ils qu'en acquérant à l'entrée une "carte de soutien", ils sont devenus de fervents sponsors de l'équipe de football du barreau de Bruxelles ?

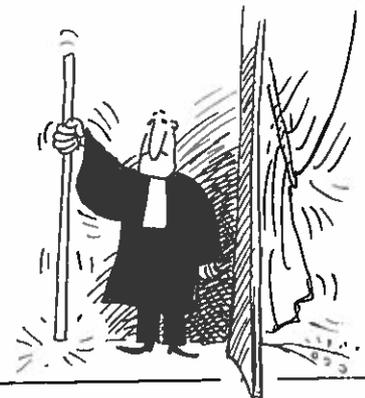
Ils ont ainsi permis à nos confrères footballeurs de se rapprocher quelque peu de Zaventem où ils prendront dans quelques mois, leur envol pour le Maroc afin de disputer la prochaine Coupe du Monde football inter-barreaux.

Voilà ce à quoi nous avons pu assister jusqu'aux alentours de 20h00'.

Nous n'avons pas réussi à dénombrer le nombre de convives qui se sont vu "soustraire" la somme de 100 BEF en croyant simplement se rendre auprès de ce qui ressemblait étrangement à un stand d'informations.

Faut-il préciser que cette vente de cartes de soutien s'est faite sans l'accord et sans en avertir la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ?

Q.W.





LE PRIX DES ANCIENS PRESIDENTS - CUVÉE 1999-2000

Un homme lègue à deux a.s.b.l., par un testament olographe daté du 29 février 1986, des biens importants. Il écrit qu'il établit ces legs en raison (lisez "à cause") des mérites de ces a.s.b.l.

L'homme décède.

Drame (juridique): un neveu avide poursuit l'annulation de ce testament: l'année 1986 est une année non bissextile. La date est fautive donc tout est nul, soutient-il. Par ailleurs, il appert que les a.s.b.l. ont connu récemment des dérives qui ternissent les mérites qu'elles ont pu avoir en 1986. L'une des deux a.s.b.l. vous consulte. Peut-elle résister à cette attaque ?

Cinq stagiaires se sont affrontés pour le prix de la meilleure consultation sur ce

thème.

Tous ont identifié les questions juridiques en jeu. Un testament olographe doit - c'est d'ordre public - être daté. Est-il nul si sa date est erronée (rép.: pas nécessairement). Un testament à une cause (entendez un "mobile déterminant" : pour le trouver, il faut sonder les reins et les cœurs au moment de l'émission de la volonté). Cette cause (cause toujours) doit-elle persister *ad vitam aeternam* ou suffit-il de constater qu'elle existait bien au moment de l'émission du testament (rép.: il faut peut-être nuancer).

Le prix a été décerné à Me Dima Karadsheh - déjà prix Boels l'an dernier -, après une délibération très disputée - parce que libre - entre les anciens prési-

dents de la Conférence du Jeune Barreau. Me Karadsheh n'était pas seule à être bonne à consulter.

Quels sont les mérites qui ont emporté la conviction du jury (rép.: c'est un mystère)? Une structure claire et sobre, un exposé juste du droit (si ce n'est une prescription) et manifestement un travail imprégné déjà des fruits de l'enseignement d'un patron attentif. Les autres candidats - chacun dans son style - ont donné une réponse correcte, et à l'exception d'une consultation riche en points de suspension et d'interrogation (un peu comme si votre chirurgien vous disait qu'il n'était pas sûr de son coup : tout est dans la forme), c'est en fin de compte peu de chose qui a permis de les départager.

J.M.G.

" DEVENIR... " : CE TITRE AU PARFUM DE SIÈCLE FINISSANT ... !

Maintenant que l'écho des commentaires entendus à la sortie de la salle des audiences solennelles a cessé, que la presse satirique et le Journal des tribunaux ont rendu leurs verdicts, bref que les paroles sont figées dans l'écrit, peut-on encore dire quelque chose des baluchons oratoires que l'on nous a débarrassés en cette après-midi de la mi-janvier, si pareille à toutes les autres, et si différente en même temps ?

Ma réponse est : oui.

Un discours de rentrée, c'est d'abord un sujet. Ensuite : un texte. Enfin : une communication, c'est-à-dire un message qui passe entre une personne bien identifiée et un public à la fois homogène et composite. J'ai toujours considéré que le choix du sujet est pour l'orateur un privilège absolu dont il lui est même permis d'abuser. Il n'y a pas, à la limite, de mauvais sujet, pour autant qu'il réponde à un choix sincère. Justement, quel a été exactement le sujet d'Alain Guilmot ? Le vieillissement ? La décrépitude de l'âge qui vient, s'installe et nous conquiert finalement jusqu'à ce que mort s'ensuive ? Je veux bien, mais il aurait dû avoir la simplicité et la franchise, alors, de faire état de sa motivation, ce dont il s'est abstenu. Il a reconnu lui-même que son propos était "incongru". Mais il n'a jamais dit pourquoi il avait voulu traiter ce sujet, précisément, et de la manière dont il l'a fait : sou-

vent clinique. Il a fait sourire lorsqu'il a brossé le tableau des signes du vieillissement, très observables d'ailleurs dans une grande partie de l'auditoire.

Le texte a réuni du bon et du moins bon. Il a bien rendu par une citation de Jean-Louis Curtis (on lit encore Jean-Louis Curtis ? bonne nouvelle), cette impression que l'on ressent, parfois, d'être invisible aux yeux des jeunes quand on a passé un certain âge, disons la quarantaine, cette angoisse d'être comme traversé par le regard des autres. Il a bien cité Goethe qui disait que l'âge s'empare de nous par surprises successives. J'ai connu un ancêtre qui nous avait confié, à quelques uns, avec humour, un jour de jubilé, qu'il s'offrait de temps en temps un petit coup de ... vieux ...

Dans une vision cruellement lucide des choses, il a noté qu'à partir d'un certain moment - quand ? - la société ne nous fait plus crédit de notre avenir.

La communication de ces messages, au demeurant inexplicables, a été compromise par une autodérision en principe louable mais qui s'est un peu pris les pieds dans le paradoxal. Il est difficile, voir impossible, d'être à la fois acteur et spectateur. Il a parlé avec sensibilité pour finir de la perte d'un parent qui emporte avec lui une partie de notre passé (l'enfance, en tout cas, l'adolescence), de cette montée en premières ligne, épreuve que chacun ren-

contre. Lorsqu'il a évoqué la vieillesse flottante, diffuse, mais certaine, cette usure accumulée, il y a eu du remous, voire du chahut, dans les rangs des "huiles".

Preuve que le message, si message il y avait, est mal passé.

Où qu'il y a certaines choses que les gens ne veulent entendre ?

Quand il a terminé, en parlant du "regret sans mesure des choses inaccomplies", c'est la petite musique de Tchekhov qu'il m'a mise dans la tête.

Pour répondre à l'orateur (était-ce bien nécessaire, sinon par respect des traditions), Pierre Winand a choisi le parti de la gentillesse et de l'humour. Il a mis, finalement, les rieurs de son côté avec un message positif et édulcorant, quelques formules indispensables et quelques citations connues.

O.C.





ECHOS

OMNES AUDIENTUR JUDICUM QUOTIDIANUM REFERENTES

INSOMNIE

Quelle aventure, mes amies ! Je croyais avoir trouvé, pour mon sommeil de l'hiver 1999/2000, un gîte sûr et paisible. Vaste coupole, recoîns frais et aérés, lieu tranquille peuplé, surtout le matin, de petits personnages vêtus de noir, ne se battant qu'à fleurets mouchetés, et marchant d'un pas précipité vers l'une ou l'autre "chambre" ... le mot m'avait fait croire que je pourrais hiberner sur mes deux oreilles (vous savez combien j'ai l'ouïe fine). Pas de cloches qui sonneraient à toute volée le 31 décembre à minuit, encore moins de ces affreuses horloges digitales que le "bogue" précipiterait dans de funestes égarements J'avais fait le bon choix.

C'est ce que j'ai cru jusqu'à ce 14 janvier 2000. J'en suis encore toute retournée ... D'abord, voilà des hommes qui placent de tous côtés des câbles, des projecteurs, des spots, des lampes strobo ... enfin, des lumières qui bougent, des techniciens qui font des effets de "sono" à fond la caisse ! Quel réveil !

Puis, l'après midi (pourtant, je l'ai dit, les petits personnages sont surtout fréquents le matin), une marée de gens, en noir, en noir, en noir, l'air aimable, mais sérieux. Il y en avait même un avec une perruque : j'ai failli, par dépit, m'y accrocher - alors que la réputation que j'ai de m'agripper aux cheveux est fautive, vous le savez, mes amies.

Reveillée pour réveillée, autant profiter de cet événement.

L'on me dit que c'est la cérémonie de "rentrée". J'ai donc, soigneusement cachée, écouté trois discours. D'abord, "Devenir", bien dit, et non lu (je suis si sensible des oreilles !), avec la force et le calme d'une lame de fond, l'orateur maîtrisant non seulement son sujet, mais aussi son auditoire. Triste, inapproprié, vexant, blessant, le sujet, "La Vieillesse" ? Non : pour moi, simplement réaliste, lucide. Surtout à notre époque, où l'on cache les vieux. On vit de plus en plus vieux : on jette les vieux de plus en plus vite. Ce n'est pas drôle de vieillir, et l'orateur l'a fort bien dit. Ça m'a plu, à moi, ce discours.

Le discours suivant me fit un peu la même impression que celle éprouvée par une dame en robe du soir affrontant les mamours pataudes d'un bon gros chien-chien aux pattes boueuses. Pas mal, pas

mal, quelques bonnes trouvailles, mais, si j'ose dire, juste à côté : ce n'est pas parce que l'on se prépare à un événement qu'on est en mesure de le supporter, et je ne connais personne, non, personne, qui aime vieillir.

Le troisième discours fut plutôt celui d'un gentil papa tapotant l'épaule de son fiston déprimé en lui disant "Allons, allons, ça va aller mieux". Après tout, pourquoi pas ? Encore que ...

Une fois cette "rentrée" terminée, allais-je pouvoir me rendormir pour l'hiver ? Que non ! A peine une nuit, et voilà à nouveau mon gîte envahi par une foule bigarrée, encore des petits personnages en noir, mais pas le même habit, et des dames chamarrées, multicolores, étincelantes, parmi des milliers de petites bougies et des centaines de lampes, donnant à ce Palais un aspect fantasmagorique qui lui sied mieux que le genre compassé habituel. Des tables dressées, des serveurs s'agitant dans tous les sens ... Un banquet, juste ciel ! Il ne manquait plus que cela. Je croyais être seule à avoir la tête en bas, mais les humains, eux, sont carrément tombés dessus. Un banquet, ici !

Là, j'ai commencé à la trouver saumâtre : tant de monde, chez moi, sans me demander mon avis, sans même me prévenir ! Je suis donc sortie de ma réserve légendaire pour survoler cette salle en rase-mottes, espérant susciter les cris suraigus des dames et les moulinets frénétiques de canne ou de chapeau des messieurs ... Mais les traditions se perdent : je ne fais plus peur aux dames, et les messieurs n'ont plus ni canne, ni chapeau. En plus, ils avaient l'air d'apprécier le repas. J'ai pris mon mal en patience.

D'autant plus que ce n'était pas tout ! Le Président prend la parole, sans doute pour dire que c'est fini ? Non ! Il annonce encore une suite ! Voilà donc un monsieur venu de loin, de France, je crois, qui prononça un petit speech, fort bien venu, et à mon sens, mit tout son public en boîte. En tout cas, on ne le chahuta pas. J'ose dire que, si on ne chahuta pas non plus la dame qui suivit, c'est parce que l'on en n'eut pas le temps : heureusement (mes pauvres grandes oreilles) car elle fut ... inexistante.

Était-ce enfin tout ? Vous n'y êtes pas. Je croyais les humains animaux diurnes : je

me trompais. N'ont-ils pas encore suivi un spectacle, assez rosse, mais un peu faible, inégal, m'a-t-il semblé. Génée par une très mauvaise sono, trop forte, à la limite du supportable, je n'ai pas tout saisi et puis mon inexpérience m'empêcha sans doute de tout bien comprendre. J'en ai profité pour approcher de fort près les acteurs, surtout ceux aux costumes rouge et noir mais je ne suis pas arrivée à les faire fuir : ils ne faisaient pas attention à moi. Un rien les amuse, ces humains.

Et puis, place à la danse, et ce jusqu'à des heures indues.

Là, je le confesse, j'ai craqué, et, après un dernier survol très remarqué, repliant mes grandes ailes de peau, je suis allée me cacher dans un coin perdu, attendant la fin de cette nuit inouïe. J'ai dû attendre longtemps, mais enfin ils sont partis. Ma cousine, Barbastella Barbastellus, m'affirme que cette cérémonie ne se renouvellera pas de sitôt en ce lieu.

Bref, trois discours, un banquet, une revue, une nuit dansante, les préparatifs la veille, l'enlèvement le lendemain, c'est exténuée que je termine ce compte-rendu. Je me rendors ... ce vieux palais aussi ... Avant, entre deux bâillements, je crois pouvoir vous dire, mes amies, que j'ai vécu un événement unique, surtout pour ma courte mémoire. J'ai remporté aussi un grand succès personnel ... Tout le monde m'a vue, voletant et portant haut l'honneur de la famille des chiroptères. Cela valait la peine d'un réveil intempestif ... Bonsoir, bonsoir mes amies ... Bonsoir.

Pour Pipistrellus Pipistrellus,
par ordre

N.E.

Notes

1. Monsieur Julian Barnes ne peut se retourner dans sa tombe, puisqu'il est toujours vivant. Reconnaissons cependant que c'est le premier (et hilarant) chapitre de son " Histoire du monde en dix chapitres et demi " - Stock - qui m'a donné l'idée du point de vue de ce compte-rendu. Ce texte est non un plagiat mais un hommage.

2. Merci à Marie-Odile Beudels, du Musée d'histoire naturelle, qui m'a renseignée sur les chauves-souris.



CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

MARS 2000

N°1	2000	N°7	1998
A paraître en mai 2000 Les autorités de contrôle des marchés financiers et de la concurrence, bilan et perspectives X. Dieux, P. Van Ommeslaghe, D. Willermain J.-M. Gollier, C. Bertsch, B. Glansdorff, J.-P. Buyle, G. Jakhian		Contrats de travail : vingtième anniversaire de la loi du 3 juillet 1978 T. Verheyden, M. Dumont, B. Nyssen, H. Funck, J. Clesse, V.Vannes, J.Jacqmain, C. Wantiez	
		297 pages	3.200,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.
N°2	2000	N°8	1998
A paraître en mai 2000 Avec la collaboration des Editions de la Faculté de droit des Facultés Universitaires Saint-Louis "Pas de liberté pour les ennemis de la liberté" ? Groupements liberticides et droit		La fin du bail et son contentieux L. Herve, Y. Merchiers, P. Oliviers, F.L. Wargnies, N. Verheyden-Jeanmart, G. Benoit, P. Jadoul, M. Vanwijck-Alexandre, P.A. Foriers.	
260 pages	2.500,-F.B. Frais de port : 200,- F.B.	260 pages	2.950,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.
N°3	1999	N°9	1997
Actualités du droit de la santé X. Leurquin, J. Cruyplants, Ph. Levert, P.-H. Delvaux, L. Vandebouten, P. Lucas, J.-F. van Drooghenbroeck, J. Rogge, J.-L. Fagnart		La distribution commerciale dans tous ses états P. Kileste, D. Putzeys, P. Crahay, M. Wagemans, P. Hollander, J. Dubois, A.C. Delcorde	
401 pages	3.400,-F.B. Frais de port : 200,- F.B.	338 pages	3.500,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.
N°4	1999	N°10	1997
La nouvelle procédure fiscale et sa pratique D. Reynders, M. Eloy, F. Baltus, D. Garabedian, J. Linsmeau, E. Boigetot, J.-M. Delporte, J.-L. Duplat		Internet sous le regard du droit H. Bartholomeeusen, E. Montero, D. Fester, C. Doutrelepoint, J. Corbet, Ph. Pétters, O. Vandemeulebroecke, D. Vandermeersch, B. Frydman	
285 pages	3.300,-F.B. Frais de port : 200,- F.B.	328 pages	3.500,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.
N°5	1999	N°11	1997
Les assurances de responsabilité P.-H. Delvaux, A. Dhondt, N. Denoël, H. de Rode, J.-L. Fagnart, Y. Beckers		Le crédit à la consommation A.D. Boone, Y. Poulet, A. Lefebvre, P.A. Foriers, A.F. Delwaide, E. Balate, M. Forges, F. Domont-Naert, P. Dejemeppe, F. de Patoul	
255 pages	3.180,-F.B. Frais de port : 200,- F.B.	447 pages	3.200,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.
N°6	1998	N°12	1996
L'Euro et le droit H.-P. Lemaitre, X. Dieux, J. Stuyckx, M. Grégoire, B. Boone, Y. Bosquet, A. Haulterman, C. Bajot, Cl. Wantiez		Evolution récente et perspectives du droit des sociétés commerciales et de l'entreprise en difficulté Fr. Glansdorff, Y. Dumon, P.A. Foriers, H.P. Lemaitre, Ph. Marchandise, Fr. T'Kint, M. Van der Haegen, B. Glansdorff	
232 pages	2.950,-F.B. Frais de port : 200,- F.B.	393 pages	3.250,- F.B. Frais de port : 200,- F.B.



CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

MARS 2000

- | | | | |
|---|--|--|--|
| N°13 | 1995 | N°19 | 1991 |
| La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance
d'incendie
Ch. Colle, P.H. Delvaux, J.L. Fagnart, L. Schuermans, H. de Rode | | Les faux indépendants
C. Wantiez, J. Clesse, R. De Baerdemaeker | |
| 210 pages | 1.850,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | 72 pages | 700,- F.B.
Frais de port : 100,- F.B. |
| N°14 | 1994 | N°20 | 1991 |
| La mise en oeuvre interne de la convention européenne
des droits de l'homme
J. Velu, R. Erguc, M. Verdussen, J. Van Compernelle,
J.-L. Renchon, L. Muller, J.-F. Hauss, P. Lambert, T. Afschrift | | Après-midi de droit européen - 10 janvier 1991
B. Hawk, J.-F. Bellis, W. Alexander | |
| 290 pages | 1.200,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | 89 pages | 700,- F.B.
Frais de port : 100,- F.B. |
| N°15 | 1994 | N°21 | 1990 |
| Droit du sport
R. Blanpain, J.-P. Lacomble, C. Coomans, J. Linsmeau, M. Boes,
L. Misson, F. Hutschaert, P. Martens | | Les intermédiaires commerciaux
L. Simont, P.A. Foriers, I. Verougstraete, J. Putzeys,
H. Cousy, X. Dieux, P. Van Ommeslaghe | |
| 164 pages | 1.200,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | 375 pages | 2.850,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. |
| N°16 | 1993 | N°22 | 1983 |
| Les fusions et scissions internes de sociétés en droit
commercial et en droit fiscal
P. Van Ommeslaghe, J.-M. Nelissen Grade, K. Geens, Th. Tilquin,
J. Kirkpatrick, J.-P. Lagae, J. Malherbe, Th. Afschrift | | L'arbitrage - het scheidsgerecht
A. Braun, A. Fettweis, G. Frank, G. Horsmans, M. Huys,
P. Lambert, L. Matray, J. Van Den Heuvel, H. Van Houite,
P. Van Ommeslaghe | |
| 314 pages | 3.000,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | 148 pages | 795,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. |
| N°17 | 1992 | N°23 | 1982 |
| Le droit des sûretés
M. Grégoire, A.-M. Stanart, P.-A. Foriers, N. Jolly, J.-L. Renchon,
A. Limpens, D. Lechien, N. Watte, J. Van Compernelle,
P. Van Ommeslaghe, G. Dubois, J. Windey | | Les voies conservatoires et d'exécution:
bilan et perspectives
G. de Leval, J. Van Compernelle, A.-M. Stanart, C. Panier,
M. Storme, K. Baert, B. Deconinck, C. Engels, R. Vander Elst,
P. Gothot, J. Linsmeau, M. d'Hoore, F. 't Kint | |
| 509 pages | 3.500,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | 361 pages | 1.500,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. |
| N°18 | 1991 | <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"><p>Pour commander
un des ouvrages ci-dessus,
veuillez vous adresser
au secrétariat de la Conférence</p><p>Tél: 02 / 508.66.43 - Fax: 02 / 519.85.61
Compte 630-0215121-34</p></div> | |
| Les pratiques du commerce et la protection et
l'information du consommateur
depuis la loi du 14 juillet 1991
J.-L. Fagnart, A. de Caluwe, L. de Brouwer, F. Domont-Naert,
E. Balate, J. Stuyck, B. Francq, P. Wolfcarius | | | |
| 352 pages | 2.850,- F.B.
Frais de port : 200,- F.B. | | |

Découverte du palais de Justice : ses caves

Mercredi 15 mars 2000 à 18 h 30

Palais de Justice

Vous aviez été très nombreux à découvrir avec nous la coupole du palais en septembre dernier. Après le vertige de ses sommets, ce sont les mystères de ses sous-sols que nous vous invitons à découvrir, le 15 mars prochain.

Monsieur Maes, conservateur du Palais et Monsieur Ghislain Van Aken, Greffier en chef du tribunal de première instance de Bruxelles, ont accepté de nous ouvrir à titre exceptionnel les portes des caves, couloirs dérobés, archives et autres lieux mystérieux ou impressionnants (la prison, la chaufferie...) qu'abritent les sous-sol de notre palais.

A l'issue de cette visite, le verre de l'amitié sera offert dans la buvette des avocats.

Participation aux frais :

- stagiaires membres : 200 francs
- membres : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions au secrétariat de la Conférence

Tél: 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 - Fax: 02/ 519.85.61.

Le nombre de places étant strictement limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre des paiements. Merci de votre compréhension.

7ème Avokart

Jeudi 16 mars 2000 à 19 h 00

Vaucampslaan, 26 - 1654 Huizingen

On ne change pas une formule qui gagne. Nous vous convions donc à la 7ème édition de l'Avokart qui se déroulera le jeudi 16 mars 2000 à 19 heures, mais dans un autre karting que les années antérieures.

Nous vous rappelons que cette course est entièrement réservée aux "gens de Palais" (avocats, magistrats, greffiers, huissiers, membres de la police judiciaire,...). Constituez donc votre équipe, et venez vous mesurer sur la piste pendant trois heures de course.

Programme :

- 19 h 00 : accueil des participants et formalités d'inscription
- 19 h 30 : briefing et séance d'essais
- 20 h 00 : course (3 heures)
- 23 h 00 : podium et remise des prix

Participation aux frais :

8.000 francs par équipe (les équipes devant être composées de deux personnes minimum)

Renseignements et inscriptions :

au secrétariat de la Conférence (tél: 02 508.66.43 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30, fax n° 02 / 519.85.61) ou par fax chez Me Stéphane Boonen (fax : 02 /349.08.81)

Attention : le nombre d'équipes est limité. N'attendez donc pas trop tard pour vous inscrire.



ACTIVITÉS

Déjeuner de rencontre des notaires et du Cercle immobilier

Vendredi 24 mars à 12 h 00

Salons du château Ste Anne
rue du Vieux Moulin, 103 - 1160 Bruxelles

Notre traditionnel déjeuner de rencontre avec les notaires et les agents immobiliers aura lieu cette année le vendredi 24 mars, dans les salons du château Ste Anne. Nous espérons que vous serez nombreux à y représenter notre profession.

Le déjeuner sera suivi d'une conférence, dont le thème sera communiqué aux participants.

Participation aux frais :

- membres de la Conférence : 1.700 francs
- non-membres : 1.850 francs

Renseignements et inscriptions :

au secrétariat de la Conférence Tél: 02/ 508.66.43 - fax: 02/ 519.85.61. du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00



Exposition : L'Opéra. Un chant d'Etoiles - Les Ateliers de la Monnaie

Jeu­di 30 mars 2000 à 18 h 00

Les Ateliers de la Monnaie
rue Léopold, 23 - 1000 Bruxelles

La Monnaie a 300 ans. Le premier théâtre, érigé à l'endroit où se trouvait un atelier où l'on battait monnaie, d'où son nom, fut inauguré en 1700, et permettait d'accueillir à l'époque 1200 spectateurs. Un nouveau théâtre, érigé juste derrière l'ancien, fut inauguré le 26 mai 1819, avant d'être réduit en cendres par un incendie spectaculaire le 21 janvier 1855. C'est l'architecte Jozef Poelaert, qui en dirigera la reconstruction.

Après 130 années de bons et loyaux services, le bâtiment fit l'objet d'une rénovation en profondeur durant la saison 1985/1986, pour devenir le merveilleux outil que nous connaissons aujourd'hui.

Fin 1998, La Monnaie acheta les anciens bâtiments Vanderborcht, situés à l'arrière du théâtre. Cet espace de 25.000 m² permit de regrouper en un seul lieu, les ateliers auparavant disséminés dans Bruxelles.

C'est dans ces ateliers flam­bant neufs qu'est organisée une grande exposition anniversaire: "L'Opéra. Un chant d'Etoiles", que la Conférence vous propose de découvrir le jeudi 30 mars 2000 à 18 heures.

Une promenade au fil de l'émotion, dans le grenier à rêves le plus vaste et le plus inattendu du monde, aux détours de laquelle nous retrouverons des œuvres marquantes de l'art contemporain, et "Les Machines du Rêve", une maquette animée d'un opéra baroque à l'échelle 1:10.

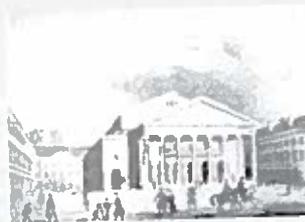
La visite se fera par groupes de 25 personnes, accompagnés d'un guide.

Participation aux frais :

- stagiaires membres et conjoints : 250 francs
- membres de la Conférence : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions :

au secrétariat de la Conférence
Tél: 02/ 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 ou par
fax: 02/ 519.85.61. et ce avant le 24 mars 2000



Mini-recyclage: "la responsabilité pénale des personnes morales"

Vendredi 31 mars 2000, de 12 h 30 à 14 h 00

Palais de Justice
Salle à déterminer

Après avoir appliqué pendant plus de 130 ans le principe de l'irresponsabilité pénale des personnes morales, le législateur vient d'introduire en droit belge le principe de la responsabilité pénale des personnes morales, par la loi du 4 mai 1999, entrée en vigueur le 2 juillet. Les effets de la loi nouvelle sur la pratique sont considérables, tant sur le plan du droit pénal que sur le plan de la procédure. Le séminaire aura pour objet d'examiner, de façon critique, la législation nouvelle et de mettre en avant les différents points auxquels le praticien devra être attentif.

Le recyclage sera animé par M. Jules Messinne, conseiller d'état et professeur de droit pénal à l'Université Libre de Bruxelles, et par Mme Donatienne Vandeuken, avocat au barreau de Bruxelles et assistante en droit pénal à l'Université Libre de Bruxelles. Une farde de documentation sera remise aux participants.

Participation aux frais:

- stagiaires: 200 francs
- membres: 300 francs
- non membres: 400 francs

Inscriptions: au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (tél.: 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00; fax: 02/519.85.61)

Tribune des Grandes Conférences : Mme Christiane Desroches Noblecourt

Date à déterminer en avril 2000 à 20 h 30

Salle des audiences solennelles de la cour d'appel
Palais de Justice de Bruxelles



Durant plus de cinq millénaires, la Nubie a vu passer, sur les rives du Nil, envahisseurs venus du sud et administrateurs métropolitains. C'est là aussi que se sont élevés, par la volonté de Pharaon, des dizaines de citadelles et de temples.

1954: Nasser décide la construction du barrage d'Assouan, qui va engloutir à jamais les grands temples de Nubie. Commence alors pour sauver ces chefs-d'oeuvre, la croisade solitaire, au début, d'une égyptologue, Christiane Desroches Noblecourt.

Première femme à avoir été nommée membre de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, elle va gravir au musée du Louvre, tous les échelons de sa carrière qu'elle acheva comme Inspecteur général des Musées, chef du Département des Antiquités égyptiennes au musée du Louvre. Première femme à avoir reçu la Médaille d'Or du Centre national de la Recherche scientifique, elle a été élevée en 1996 à la dignité de Grand Officier de l'Ordre national du mérite.

Elle est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'Egypte, dont La Femme au temps des Pharaons, La Grande Nubiade, Amours et fureurs de la Lointaine, Ramsès II, La véritable histoire, et enfin, Le secret des temples de la Nubie.

C'est de la Nubie et de la sauvegarde de ses temples, que Mme Christiane Desroches Noblecourt viendra nous parler en avril. Quelle meilleure introduction pouvait-on rêver à notre voyage en Egypte de mai prochain...

Pourquoi Ramsès II décida-t-il de faire édifier six temples, dont le colossal Abou Simbel, dans ce pays quasiment désertique? Dans quel but Sésostris Ier, Thoutmosis III ou Aménophis II, y consacrèrent-ils tant de sanctuaires et de chapelles ? C'est à ces questions et à beaucoup

d'autres que nous obtiendrons réponse, à travers les souvenirs de cette grande dame de l'archéologie et des diapositives qu'elle projettera à l'appui de ceux-ci.

Réservation des places :

Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (téléphone n° 02 / 508.66.43 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 ou par fax au n° 02 / 519.85.61)

Participation aux frais:

- Membres : 200 francs
- Non membres : 400 francs

ACTIVITÉS

Cercle marin par Me Gérard Kuyper

Mardi 4 avril 2000 à 20 h 00

*Caisse privée banque
26 rue d'Edimbourg • 1050 Bruxelles*



Renseignements et inscriptions :
Secrétariat de la conférence du Jeune Barreau
(tél. 02/508.66.43 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00)

Tribune des Grandes Conférences : Conversation avec Maurice Béjart

Lundi 15 mai 2000 à 20 h 30

*Salle des audiences solennelles de la cour d'Appel
Palais de Justice de Bruxelles*

M. Maurice Béjart nous fera l'honneur de venir prendre la parole, en la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel de Bruxelles, le 15 mai prochain. Il nous parlera de la danse bien-sûr, mais aussi de la Belgique chère à son coeur, et de l'actualité du monde.

Il sera interrogé par M. Michel Robert, journaliste à qui l'on doit notamment, " Tant qu'il y aura des Belges ", " La Belgique dans tous ses états " et " La voie d'Alix ", qui finalise aujourd'hui un ouvrage important sur Maurice Béjart.

Réservation des places :
Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau
(tél. 02 / 508.66.43 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 ou par fax au n° 02 / 519.85.61)

Participation aux frais:
Membres : 200 francs
Non membres : 400 francs



ACTIVITÉS

Colloque «Les autorités de contrôle des marchés financiers, des assurances et de la concurrence, bilan et perspectives»



Jeudi 25 mai 2000 à 9 h 00

Lieu à déterminer

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles organise le 25 mai 2000 ce colloque sous la direction scientifique de M. Xavier Dieux, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

Programme

9 h 00 Accueil des participants

Présidence de la matinée : X. Dieux

9 h 15 Allocution de bienvenue par M. P. Winand, président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, avocat, et Xavier Dieux.

9 h 25 Rapport introductif : P. Van Ommeslaghe, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat à la Cour de cassation.

10 h 05 Les compétences des autorités de contrôle et de marché : D. Willermain, assistant à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

10 h 45 Pause café

11 h 00 Les méthodes d'intervention des autorités de contrôle et de marché : J.-M. Gollier, assistant à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

11 h 40 Le pouvoir de sanction des autorités de contrôle et de marché : C. Bertsch, assistante à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

12 h 20 Déjeuner

Présidence de l'après-midi : D. Matray, Vice-Président de l'autorité de BXS Exchanges, Chargé de cours à l'université de Liège, avocat.

14 h 00 Bilan et perspectives de droit comparé et de droit européen : B. Glansdorff, professeur à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat et Jean-Paul Servais, maître de conférences à l'Université Libre de Bruxelles et Conseiller du Ministre des Finances.

14 h 40 Le rôle du pouvoir judiciaire : J.-P. Buyle, assistant à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

15 h 20 Pause café

15 h 40 Le conseil de la concurrence : Gr. Jakhian, assistant à la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles, avocat.

16 h 20 Conclusions générales : initiatives des pouvoirs publics : D. Reynders, Ministre des Finances.

17 h 00 Clôture, par X. Dieux.

Le montant et les formulaires d'inscription vous seront communiqués dans le prochain périodique à paraître début mai.
Les renseignements et inscriptions peuvent cependant se faire, dès à présent au secrétariat de la Conférence du jeune Barreau de Bruxelles, Tél : 02 / 508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00

AGENDA MARS - AVRIL 2000

A INSCRIRE DÈS À PRÉSENT DANS VOS AGENDAS

Mars 2000

- mercredi 15 mars : visite du palais : ses caves
- jeudi 16 mars : 7ème Avokart
- vendredi 24 mars : déjeuner des notaires et du Cercle immobilier
- jeudi 30 mars : exposition : l'Opéra. Un chant d'Étoiles.
- vendredi 31 mars : mini-recyclage : La responsabilité pénale des personnes morales

Avril 2000

- mardi 4 avril : cercle Marin de Me Gérard Kuyper
- date à déterminer : Tribune des Grandes Conférences : Mme Christiane Desroches Noblecourt
- du dimanche 30 avril au vendredi 12 mai : voyage en Égypte

et en bref pour les mois suivants

- lundi 15 mai 2000 : Tribune des Grandes Conférences : M. Maurice Béjart
- dimanche 21 mai : grand rallye vélo dans Bruxelles
- lundi 22 et mardi 23 mai : prix Lejeune et Janson
- jeudi 25 mai : colloque sur les autorités de contrôle des marchés financiers et de la concurrence

- jeudi 25 mai : tournoi de Golf
- dimanche 4 juin : visite de l'Abbaye de la Cambre
- mardi 6 juin : dîner des prix Boels
- jeudi 15 juin : grande revue
- dimanche 18 juin : tournoi de tennis

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence. Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 francs pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Pour toute autre annonce, adressez-vous à RP&C.

Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Loïc Peltzer (tél. : 02/626.22.00 - fax : 02/626.22.55).

Groupements et associations

La Conférence du Jeune Barreau centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si ce service vous intéresse, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Xavier Grognaud (tél. : 02/736.21.24 - fax : 02/735.91.36).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du Jeune Barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le directeur de la Conférence, Me Jean-Marc Gollier (tél. : 02/538.68.69 - fax : 02/538.68.67).

BUREAUX À LOUER

Voir page 10

PROPOSITION D'EMPLOI

Voir page 22

A VENDRE

Avenue Louise. 275

Hôtel de maître luxueusement rénové en 1990.
± 600 m2. Permis bureaux. Ascenseur, 2 garages, ...
Jean ROBERTI sprl 649 24 81

BUREAU A LOUER

Avocats, 40 ans, 45 ans et plus,
avenue Louise,
cherchent autre(s) avocat(s) locataire(s) pour bureau 20m2,
loyer avantageux : 15.000 FB.
(possibilité de collaboration), possibilité de secrétariat, avec
ou sans secrétaire, en outre,
ligne téléphonique, photocopieuse, téléfax, parking, etc., avec
participation.
S'adresser exclusivement
par téléphone au 640.29.74 ou en zone
par téléfax au 640.93.12

ASSOCIATION D'AVOCATS

cherche nouvel associé,
accompagne éventuellement d'un collaborateur
ou stagiaire + secrétaire.

Pour tout contact
s'adresser à Me Michel LION
au 02 660 53 90 ou 02 660 53 96.

AVIS À NOS AMIS FOOTBALLEURS

Vous qui faites partie de la grande famille du football, vous qui n'avez pas encore remis vos chaussures de foot, vous qui attendez une consécration de votre carrière footballistique, venez participer à la Coupe du Monde de football des avocats.

L'équipe de football du barreau de Bruxelles est inscrite à ce prestigieux tournoi qui se déroulera à Marrakech du vendredi 2 juin au lundi de Pentecôte 12 juin 2000.

Cette 10ème édition de la Coupe du Monde de football des avocats est un rassemblement confraternel, sportif et amical de près d'un millier d'avocats répartis en 32 équipes de barreaux venues des cinq continents.

Si cet événement sportif vous intéresse, ne tardez pas à prendre contact avec Maître Alexandre REYNDEERS (tél. 02 426 02 78) vu le nombre limité de participants.

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1999-2000, les cotisations sont les suivantes :

membres effectifs : • avocats stagiaires : 500 francs

• avocats inscrits au tableau :

- moins de 10 ans de barreau : 1.900 francs

- 10 ans de barreau et plus : 2.900 francs

membres affiliés : • conjoints non avocats de membres effectifs :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 francs

- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 francs

• membres de la communauté judiciaire : 3.400 francs

• autres sympathisants : 3.900 francs

A verser au compte n° 630-0215121-34

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

AISE CENTER MEMLEX
(AVOCATS)

DOS • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Chaussée Solvay 4 • 6061 Montignies-sur-Sambre
Tél. : 071/30 36 15 • Fax : 071/30 70 22
E-mail : aiscen@btm.net

Avonca

La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM

112 Bd Lambert • 1030 Bruxelles
Tél. : 02/242 95 25 • Fax : 02/216 58 69
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats

INFORMA Europe
Lavegemstraat 8 • 1861 Wolvenstem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85

SERVISOFT
plus

Logiciel intégré sous Windows
Distribué par SERVISOFT sprl
Rue de la Semence 29 bte 8 • 1080 Bruxelles
Tél. : 075/27 63 12 • Fax : 02/415 81 77
E-mail : servisoft@servisoft.be
<http://www.servisoft.be>

EXel Win
LA solution informatique
pour la gestion
de votre cabinet
d'avocat

PYRAMIQ SA

Rue aux Laines, 8 - B1000 Bruxelles
Tél 02/503 39 87 • Fax 02/513 55 62
<http://www.pyramiq.be>
info@pyramiq.be

TRADUCTEURS JURÉS

Alias
langues

Toutes langues - délais rapides

101 Bd Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
E-mail : info@aliaslangues.be

Cha uanal
TRADUCTION

toutes traductions jurées ou non
toutes langues
vankeijenbergh - lanciers

Chaussée d'Alsemberg 848 • B-1180 Bruxelles
Tél.: 02/376.10.98 • Fax: 02/376.94.30
E-mail: 113354.3600@compuserve

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 13 83 • Fax : 02/511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

RESTAURANT



La Tour D'y Voir

*A 5 minutes à pied
du palais de Justice,
au crur du Grand Sablon,
dans une chapelle du XIV siècle !*

1^{er} étage, galerie «LES MEUX SABLONS»
Place du Grand Sablon, 8/9 • 1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

TRAITEUR

**LES FRERES
DEBEKKER**

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 00 40 • Fax : 02/736 67 00

INTERNET BANKING



DÉTECTIVE

GOFFIN & ASSOCIÉS

Groupeement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'intérieur

16 av. Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/346 61 05 • Fax : 02/345 47 11
E-mail : goffin.associés@skynet.be

ARCHIVAGE

Archivage externe

**Hays Information
Management nv s.a.**

147 Woluweaan • 1831 Diegem
Tél. : 02/712 20 20 • Fax : 02/712 20 39

DESTRUCTION D'ARCHIVES

Shred-it

Unique en Belgique
Destruction d'archives sur site

Chaussée de Waterloo 1370 • 1180 Bruxelles
Tél. : 0800/25052 • Fax : 02/375 23 35
E-mail : shredit@skypro.be

SERVICE COURRIER

Hays DX

3 Place Thomas Balis • 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33



NEW ACCORD

5 portes

Equipement d'origine de l'Accord 5 portes 1.8i LS : motorisation 16 soupapes VTEC, 136 ch, à injection électronique multipoint, suspension multibras, double airbag, airbags latéraux avant, **ABS** avec répartiteur de freinage électronique EBD, direction à assistance variable, prétensionneurs de ceintures avant, volant et siège conducteur réglables en hauteur, verrouillage centralisé télécommandé, antidémarrage électronique par clé codée, **airco**, vitres teintées, vitres et rétroviseurs électriques, prééquipement radio, antenne automatique, phares multiréfecteurs,...



L'Accord 5 portes est également disponible en version 1.6i 115 ch.

A partir de **688.000 BEF** 21% TVAC (17.079,86 €)



HONDA

First man, then machine

Autos Sélection

Rue Vanderkindere 240
1180 Bruxelles
02/346.70.03

Belgica Auto

Chaussée de Vleurgat 73
1050 Bruxelles
02/640.91.30

Ring Motor

Rue Scheutveld 69
1070 Bruxelles
02/524.16.14

Woluwe Motor

Tomberg 26-28
1200 Bruxelles
02/771.36.85